Tribunal de Commerce de Marseille

Greffe: B 2688

Parquet: 600/969/2018

SARL BISTINGO 1



Projet de plan de continuation

Article L.626 2 / L.631 19 du Code de Commerce

Redressement judiciaire du 21 novembre 2018

SCP AJILINK AVAZERI-BONETTO – Administrateurs Judiciaires Associés

Siège social : 23/29 rue Haxo 13001 MARSEILLE - Tél. : 04 91 54 06 87
Etude d'Aix-en-Provence : 298 Avenue du club hippique 13090 AIX-EN-PROVENCE - Tél. : 04 42 20 59 32
Etude de Manosque : Immeuble Le Meeting Avenue du 1er Mai ZI Saint Joseph 04100 MANOSQUE - Tél. : 04 92 79 84 70
Email : avazeri-bonetto@ajilink.fr - www.ajilink.fr

A JILINK - RÉSEAU D'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

SARL BISTINGO 1



PROCEDURE CONCERNANT

SARL BISTINGO 1

Redressement judiciaire

21 novembre 2018 - sur assignation

JUGE COMMISSAIRE

Monsieur Alain LEVINSPUHL

JUGE COMMISSAIRE SUPPLEANT

Monsieur Franck CHARRIOL

MANDATAIRE JUDICIAIRE

Maître Vincent DE CARRIERE

ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

SCP AJILINK AVAZERI-BONETTO
Mission de Représentation conduite par **Frédéric AVAZERI**

REPRESENTANT DES SALARIES

Madame Céline GUINTRAND
Mail: quintrandc@gmail.com

CONTROLEURS

Néant



I.	SYNTHESE DU RAPPORT	4
II.	PRESENTATION DE LA SARL BISITNGO 1	7
III	SITUATION ECONOMIQUE ET PERSPECTIVES	.19
IV.	APUREMENT DU PASSIF	27
V.	CONCLUSION	30

ANNEXE 1 : Situation arrêtée au 29 février 2020

ANNEXE 2 : Prévisionnel d'exploitation et de trésorerie

ANNEXE 3 : Projet d'entreprise de la SARL BISTINGO 1

I. SYNTHESE DU RAPPORT

SYNTHESE – *En quelques commentaires*



Activité: Snack, restauration, plagiste.

■ Effectif: **6** salariés + **3** CDD à date

Origine des difficultés :

- Contrôle Urssaf ayant entraîné des saisies sur le comptes bancaire de la société,
- Taxations d'office pour non communication des déclarations à l'URSSAF,
- Assèchement de la trésorerie,
- Condamnation faisant suite au contrôle Urssaf pour travail dissimulé

Eléments marquants :

- Redressement judiciaire en 2003 avec arrêt d'un plan de redressement sur 9 ans, exécuté,
- Contrôle Urssaf pour travail dissimulé
- Désignation d'un Technicien par Monsieur le Juge Commissaire, à la demande du soussigné,
- Rapport de l'Expert, Monsieur Eric JAUFFRET, mettant à jour de nombreuses anomalies comptables,
- Appel d'offres,
- Résiliation par le soussigné des conventions liant la société BISTINGO aux sociétés SOFIGEX et MAPIRO dirigées par Monsieur MERLO
- Désignation d'un expert comptable pour reprendre la tenue de la comptabilité
- Diverses procédures engagées à l'encontre de l'ancien expert comptable Monsieur MERLO
- **Perspectives de redressement** : plan de continuation
- Avis de l'Administrateur Judiciaire : Avis défavorable

SYNTHESE – *En quelques chiffres*

SCP AJILINK AVAZERI-BONETTO



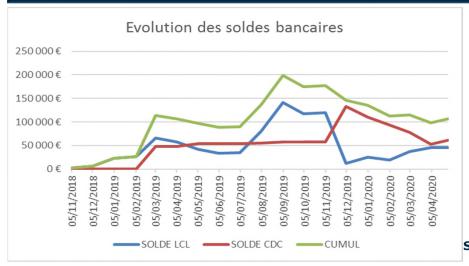




Bilan au 31 mars 2019

	Actif		Passif
Immobilisations	224 083 €	Fonds propres	- 561 488 €
Actifs circulants	223 385 €	Dettes	1 008 835 €
Total	447 468 €	Total	447 468 €

Evolution de la trésorerie



Passif à apurer

Hors paiement	Echu	Non définitif	Total
Super	5 199.33	0.00	5 199.33
Privilégiée	100 481.70	11 000.00	111 481.70
Chirographaire	375 835.11	452 154.28	827 989.39
TOTAL	481 516.14	463 154.28	944 670.42

NON Définitif						
Contestation	4 765.90					
Instance en cours	453 388.38					
Provisionnel	5 000.00					
TOTAL	463 154.28					

SARL BISTINGO 1 - Projet de Plan

II. PRESENTATION DE LA SARL BISTINGO 1

Renseignements administratifs et juridiques



Renseigner	ments généraux
Dénomination :	BISTINGO 1
Forme Juridique :	Société à responsabilité limitée (SARL)
Date et numéro d'immatriculation :	Le 13 mai 1994 - 394 934 525
Code APE:	56.10C
Siège social :	148 avenue Mendès France 13008MARSEILLE
Etablissement secondaire :	aucun
Nom commercial :	BISTINGO
Site internet :	aucun
Objet social :	Snack, restauration, plagiste
Activité réelle :	Restaurant de plage
Capital:	7 622.45€ - Libéré
Expert-comptable :	Monsieur Rolland MERLO- SOFIGEX -
	A compter du 5 mars 2019 : Mr JL BERTHON cabinet BBR
CAC titulaire :	Néant
CAC suppléant :	Néant
Dernier exercice clos :	31/03/2019
Certifications des comptes :	NC
Approbation des comptes :	oui
Dépôt des comptes au greffe :	PV AG 2019 déposé au greffe

Dirigeant: Monsieur Daniel MAUREL

• Fonction : Gérant

• Date et lieu de naissance : 9 février 1962 à Marseille

• Adresse: 12 rue Cauvin – 13012 MARSEILLE

• Sociétés liées : Monsieur MAUREL aurait été gérant de la SARL

PROTIS (RCS Marseille500 040 647)- restauration

traditionnelle dans le 12ème- arr Marseille

> société radiée depuis le 14/08/2017

Jugement du Tribunal de Commerce du 6 mars 2019 : donne mission au soussigné d'assurer seul et entièrement l'administration de la société BISTINGO 1

- > Délégation de pouvoir donnée à Mme ABBAS, salariée :
 - > Gestion technique : tenue et contrôle journalier de la caisse, organisation du service, de la carte , de l'approvisionnement du restaurant.
 - > Gestion administrative : transmettre l'ensemble des factures et bon de commande au délégant, enregistrement journalier des recettes
 - > Gestion du personnel : responsable du processus de recrutement, organisation des congés payés, tenue des registres...
 - > Gestion du contrôle de l'hygiène et la sécurité au travail
- > Délégation de pouvoir donnée à Mme GUINTRAND, salariée :
 - > Gestion de la plage

Actionnariat

Le capital composé de 500 parts sociales **intégralement détenu par le Dirigeant.**

Historique et Présentation (1/3)

AJILINK

- La SARL BISTINGO 1 a été créée le 5 juin 1994 par Monsieur Maurel Daniel.
- La SARL BISTINGO 1 exploite un fonds de commerce de restauration rapide de type *snack de plage* situé à l'Escale Borely dans le 8ème arrondissement de Marseille à proximité du parc Borely, entre les plages du Prado et la plage de la Pointe Rouge.
- Il bénéficie d'une situation idéale en bord de mer avec terrasse les pieds dans le sable sur la plage de Bonneveine face à la rade de Marseille, promenade appréciée par les Marseillais.
- L'établissement ouvert toute l'année, est pourvu de grandes baies vitrées qui protègent la clientèle du mistral et d'une plage privée l'été.
- Le BISTINGO 1 est intégré dans un ensemble immobilier sur deux étages comprenant d'autres établissements de restaurations variées.













- La SARL BISTINGO occupe le domaine public maritime et bénéficie à ce titre d'un **contrat d'amodiation** avec la ville de Marseille lui permettant d'occuper un local inclus dans le programme immobilier « ESCALE BORELY » construit sur la partie des plages artificielles de Borely et Bonneveine, avenue Mendes France.
- Ce local porte sur les lots 13 et 14 de l'îlot Sud d'une superficie de 64m² chacun et l'usage d'une terrasse de 76m², mis à disposition par la ville sous le régime d'occupation temporaire et précaire du domaine public maritime, sans propriété commerciale.
- La redevance mensuelle actuelle est fixée à 3 287,54 € HT et HC par mois.

Historique et *Présentation* (2/3)



■ Le BISTINGO 1 propose une restauration de type traditionnelle alternant viandes et poissons (aïoli, paëlla, moules, brochettes, calamars...), salades et pizzas.













- L'établissement est ouvert toute l'année, mais les horaires d'ouverture varient avec la saison :
 - Basse saison de octobre à avril : service de midi uniquement avec brasserie entre 10H à 15H
 - Haute saison de mai à septembre : service midi et soir avec brasserie de 10H à 15H et 18H à 23H00



Historique et *Origine des difficultés*



- Selon le dirigeant les difficultés trouvent leur cause dans un assèchement de la trésorerie dû à des saisies pratiquées sur le compte de la société par l'Urssaf lors des contrôles effectués.
- Il convient de rappeler que la SARL BISTINGO 1 a déjà fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire en novembre 2001 qui avait trouvé son issue par l'arrêt d'un plan de redressement par apurement du passif sur 9 années (22/07/2002-22/07/2011).

- Au cours de ce plan la SARL BISTINGO 1 aurait eu des difficultés à régler à la fois les échéances de son plan et les charges sociales courantes, prenant du retard dans le paiement des charges URSSAF et KLESIA notamment.
- La SARL BISTINGO n'ayant pas transmis à l'URSSAF les déclarations des charges, a fait l'objet de nombreuses taxations d'office et un contrôle d'assiette.

- 2012 En 2012, l'URSSAF a été autorisée à pratiquer des saisies conservatoires sur le compte courant de la SARL BISTINGO 1 (72 299 €) mettant à mal sa trésorerie.
 - le 17 février 2012, l'URSSAF a modifié l'objet de son contrôle, en un contrôle pour travail dissimulé.

Un jugement du Tribunal Correctionnel du 10 mars 2014 a déclaré la SARL BISTINGO I coupable des faits de travail dissimulé.

- Ce jugement a été confirmé sur ce point par la Cour d'Appel d'Aix, chambre correctionnelle, du 11 mai 2015.
- l'URSSAF a poursuivi la réparation de ce préjudice au civil devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale qui a rendu un jugement du 22 février 2018 condamnant la SARL BISTINGO I à payer à l'URSSAF PACA la somme de 447 623 € dont 371.739 € au titre des cotisations éludées et 75 884 € au titre des majorations de retard,

- > Cette décision est contestée par la SARL BISTINGO 1 devant la Cour Administrative d'Appel
- Parallèlement, l'URSSAF a saisi le Tribunal de Commerce de Marseille afin de faire vendre le fonds de commerce sur le fondement des articles L143-3 et L 143-4 du code de commerce, sur la base de plusieurs PV de saisies-ventes pratiquées pour une créance qu'elle évalue à 231 065,58 € correspondant à un retard de paiement de cotisations entre 2012-2013.
- l'ouverture de la procédure de redressement le 21 novembre 2018 sur assignation de KLESIA pour des retard de paiements de cotisations datant de 2012à 2017 (73 736,10 €) a stoppé cette mesure d'exécution.

L'évolution de la situation financière

SCP AJILINK AVAZERI-BONETTO



ACTIF	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017
immobilisations incorporelles	198 184	198 184	198 184
immobilisations corporelles	13 321	19 127	6 110
immobilisations financières	12 578	12 578	12 578
TOTAL IMMOBILISATIONS NETTES	224 083	229 889	216 872
stocks	1 461	1 461	1 461
avances et acomptes	-	-	-
créances	163 518	215 509	188 645
trésorerie active	58 405	890 233	827 767
charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT	223 384	1 107 203	1 017 873
charges à répartir	-	=	-
Primes de remboursement	-	-	-
Calanta da alamanada a	_	-	=
Ecarts de conversion			
total general	447 467	1 337 092	1 234 745
TOTAL GENERAL			
TOTAL GENERAL PASSIF	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017
TOTAL GENERAL PASSIF capitaux propres			
TOTAL GENERAL PASSIF	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017
TOTAL GENERAL PASSIF capitaux propres	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017
TOTAL GENERAL PASSIF capitaux propres autres fonds propres TOTAL FONDS PROPRES	31/03/2019 - 561 489	31/03/2018 557 891	31/03/2017 538 360
TOTAL GENERAL PASSIF capitaux propres autres fonds propres	31/03/2019 - 561 489 - 561 489	31/03/2018 557 891 - 557 891	31/03/2017 538 360 - 538 360
TOTAL GENERAL PASSIF capitaux propres autres fonds propres TOTAL FONDS PROPRES provisions pour risques & charges	31/03/2019 - 561 489 - 561 489	31/03/2018 557 891 - 557 891 121	31/03/2017 538 360 - 538 360 121
PASSIF capitaux propres autres fonds propres TOTAL FONDS PROPRES provisions pour risques & charges dettes moyen long terme	31/03/2019 - 561 489 - 561 489 - 121 1 008 835	31/03/2018 557 891 - 557 891 121	31/03/2017 538 360 - 538 360 121
TOTAL GENERAL PASSIF capitaux propres autres fonds propres TOTAL FONDS PROPRES provisions pour risques & charges dettes moyen long terme écarts conversion passif	31/03/2019 - 561 489 - 561 489 - 121 1 008 835	31/03/2018 557 891 - 557 891 121 779 080	31/03/2017 538 360 - 538 360 121 696 264
PASSIF capitaux propres autres fonds propres TOTAL FONDS PROPRES provisions pour risques & charges dettes moyen long terme écarts conversion passif TOTAL DES CAPITAUX PERMANENTS	31/03/2019 - 561 489 - 561 489 - 121 1 008 835	31/03/2018 557 891 - 557 891 121 779 080	31/03/2017 538 360 - 538 360 121 696 264
TOTAL GENERAL PASSIF capitaux propres autres fonds propres TOTAL FONDS PROPRES provisions pour risques & charges dettes moyen long terme écarts conversion passif TOTAL DES CAPITAUX PERMANENTS dettes court terme	31/03/2019 - 561 489 - 561 489 - 121 1 008 835	31/03/2018 557 891 - 557 891 121 779 080	31/03/2017 538 360 - 538 360 121 696 264
TOTAL GENERAL PASSIF capitaux propres autres fonds propres TOTAL FONDS PROPRES provisions pour risques & charges dettes moyen long terme écarts conversion passif TOTAL DES CAPITAUX PERMANENTS dettes court terme trésorerie passive	31/03/2019 - 561 489 - 561 489 - 121 1 008 835	31/03/2018 557 891 - 557 891 121 779 080	31/03/2017 538 360 - 538 360 121 696 264

- Les Bilans des exercices 2017 et 2018 ont été réalisés par L'expert-comptable historique de la société. Le soussigné émet les plus extrêmes réserves sur ces bilans
- Les **immobilisations incorporelles** sont essentiellement composées de la valeur du fonds commercial : 198 K€.
- Les immobilisations corporelles ont représenté un investissement de plus de 209 k€ et sont amorties à près de 94%.
- Concernant le poste autres créances : en l'absence de transmission de la comptabilité antérieure, il n'a pas été possible de déterminer à quoi correspondaient les sommes figurant dans ce compte. Ces sommes qui pour certaines pourraient être des sommes versées par Bistingo chez les huissiers dans le cadre du litige URSSAF, ne peuvent pas être considérées comme des actifs réalisables. Ce compte a été « nettoyé » au cours de la période d'observation par rapport au passif déclaré.
- Les disponibilités s'élevait au 31/12/19 à 58k€ en banque contre 893
 234 € en caisse au 31/03/2018 !!!!! (sans contrepartie en espèces).*
- Les **fonds propres** deviennent négatif en 2019 en raison de la perte enregistrée au 31/03/2019 de -1 110 379 € (explications page 13)
- La **passif comptable** au 31/03/2019 (comprenant le passif) se décompose comme suit :
 - emprunt et dettes assimilées à hauteur de 19 954 €
 - dettes fournisseurs à hauteur de 47 907 €
 - autres dettes à hauteur de 940 974 € (passif)

^{*} Au constat de nombreuses anomalies comptables, l'exposant a demandé la désignation d'un Technicien-Expert qui a rendu son rapport définitif le 10 avril 2019 faisant état d'importantes anomalies comptables et faux bilan. Des procédures sont en cours contre l'ancien expert comptable

Evolution de l'exploitation





	31/03/2019	Part de CA	31/03/2018	Part de CA	31/03/2017	Part de CA
CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL H.T.	779 360	100%	670 187	100%	692 145	100%
VENTES DE MARCHANDISES	779 360	100%	670 187	100%	692 145	100%
COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES	161 901	21%	216 607	32%	234 444	34%
MARGE COMMERCIALE	617 459	<i>79%</i>	453 580	<i>68</i> %	457 701	66%
PRODUCTION VENDUE	-		-		-	
PRODUCTION STOCKEE	-		-		-	
PRODUCTION IMMOBILISEE	-		-		-	
PRODUCTION DE L'EXERCICE	-		-		-	
MATIERES 1ERES & APPRO. CONSOMMES	-		-		- 10	0%
SOUS TRAITANCE DIRECTE	-		-		-	
MARGE DE PRODUCTION	-		-		10	
MARGE BRUTE GLOBALE	617 459	79%	453 580	68%	457 711	66%
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	196 783	25%	172 762	26%	133 616	19%
VALEUR AJOUTEE	420 676	54%	280 818	42%	324 095	47%
SUBVENTION D'EXPLOITATION	-		-		-	
IMPOTS, TAXES	2 706	0%	8 490	1%	3 499	1%
CHARGES DE PERSONNEL	188 423	24%	256 083	38%	236 314	34%
EXCEDENT OU INSUFFISANCE BRUT(E) D'EXP.	229 547	29%	16 245	2%	84 282	12%
REPRISES SUR CHARGES D'EXPL.	-		-		-	
AUTRES PRODUITS	257 946	33%	11 690	2%	10 376	1%
DOTATIONS AUX AMORT. ET PROV.	256 582	33%	7 555	1%	8 419	1%
AUTRES CHARGES	13	0%	2	0%	3	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	230 898	30%	20 378	3%	86 236	12%
QUOTES PART SUR OPER. EN COMMUN	-		-		-	
PRODUITS FINANCIERS	-		-		-	
CHARGES FINANCIERES	317	0%	258	0%	116	0%
RESULTAT COURANT	230 581	30%	20 120	3%	86 120	12%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	28 380	4%	18	0%	187	0%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 369 339	176%	- 383	0%	21 646	3%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 340 959	-172%	401	0%	- 21 459	-3%
PARTICIPATION DES SALARIES	-		-		-	
IMPOTS SUR LES BENEFICES			990	0%	10 956	2%
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 110 378	-142%	19 531	3%	53 705	8%

- Monsieur BERTHON a établi le bilan au 31/03/2019 en émettant des réserves, en raison :
 - d'une part, de l'absence de communication par l'ancien expert comptable des pièces comptables pour la période antérieure au RJ
 - d'autre part, d'une incertitude sur les écarts de caisse ayant existé avant que le soussigné ne soit désigné avec une mission de gestion de l'entreprise: une provision provisoire de 250 k€ avait été émise en cours d'année pour incertitude sur la caisse. Elle a été annulée par une reprise de provision du même montant dans le bilan définitif. L'écart de caisse a été ajusté en charge exceptionnelles
 - On peut constater toutefois que :
- Le **niveau d'activité** est supérieur à l'année précédente de + **16%**
- Le taux de marge (79%) est supérieur de 11 points vs exercice 2017/2018 en raison d'une maitrise des coûts d'achat et se rapproche de la marge normative dans ce domaine d'activité,
- les charges externes sont similaires en ratio ,
- la **masse salariale** est inférieure de 26 % vs 2018 ce qui n'est pas conforme aux ratios de la profession plus proche de 40%
- L'exploitation apparaît très rentable (EBE +/- 230k€ en année pleine représentant 29% du CA).
- Toutefois, après vérifications effectuées par Monsieur BERTHON, a été inscrit en charges exceptionnelles : l'ajustement de l'écart de caisse pour 1 060 895 €! Et 306 489 € pour ajustement créances URSSAF suite à déclaration de créance.
- Ces charges exceptionnelles entrainent une perte sur l'exercice de 1 110 378 €

SARL BISTINGO 1 – Projet de plan

Rapport de l'expert (1)

- Ordonnance du juge commissaire du 2 janvier 2019 :
- En raison des causes ayant conduit l'entreprise à être placée en redressement judiciaire, Monsieur le Juge Commissaire a désigné un technicien en la personne de **Eric JAUFFRET, expert-comptable**, avec mission de :
 - réaliser un diagnostic comptable sur la cause des difficultés, et déterminer si il y a eu des anomalies comptables,
 - déterminer la date réelle de cessation des paiements,
 - analyser comptablement les causes du contrôle URSSAF, et l'impact sur la trésorerie,
 - vérifier l'adéquation entre les déclarations à l'URSSAF et l'effectif de l'entreprise,
 - réaliser une étude sur la marge commerciale et de déterminer les conditions de financement du BFR,
 - réaliser un contrôle de la trésorerie et d'établir un budget prévisionnel de trésorerie mensualisé en tenant compte de la saisonnalité de l'activité,
 - établir un prévisionnel d'exploitation mensuel étayé des hypothèses de construction, incluant les pics intra mensuels, et plus généralement :
 - établir des situations comptables provisoires détaillées au cours de la période d'observation,
 - établir les attestations d'absence de dettes relevant de l'article L.622-17. et plus généralement faire toute constatation utile.

Rapport définitif du 10 avril 2019 de l'expert JAUFFRET :

Outre les fautes de gestion caractérisées, ce rapport révèle également des anomalies comptables sérieuses susceptibles d'être qualifiées de fraudes (recettes éludées, paiement en espèces pour des montants très importants, non dépôt des espèces en banque) et également des pratiques répréhensibles de l'expert-comptable.

Il ressort notamment des constatations de l'Expert que :

- Concernant les exercices étudiés, de 2012 à 2018 les recettes n'étaient pas détaillées mais le chiffre d'affaires était reconstitué par l'expert-comptable en fin d'année à partir des achats de matières premières en appliquant un taux de marge entre 65 et 67%,
- Il n'existe pas de distinction entre les recettes restauration classique et les recettes de l'activité de plagiste (location de matelas, vente boissons et sandwichs),
- Il n'existe une caisse homologuée munie d'un Z que depuis l'exercice 2018/2019 permettant de transmettre à l'expert-comptable les recettes au mois le mois,
- Les recettes de plages ne sont pas enregistrées par la caisse homologuée munie d'un Z,
- La société ne dépose que très peu d'espèces en banque,
- d'après le dernier bilan, la caisse devrait s'élever à 889 831 € au 31 mars 2018,
- Après reconstitution de l'évolution de la caisse depuis 2012, il apparaît que près de 544 000 € de recettes sur 6 ans n'ont pas été déposées en banque,

Rapport de l'expert (2)



- En 2018 seule la somme de 21 990 € a été déposée en banque en novembre 2018, la veille de l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire pour payer une dette KLESIA,
- Au global sur les 8 mois d'avril à décembre 2018, il manque déjà plus de 132 000 € de recettes en banque par rapport aux recettes déclarées, portant le solde théorique de la caisse à plus de 1 022 000 € au 31 décembre 2018 !!!
- Le Dirigeant, Monsieur MAUREL déclarait le 17/01/2019 « ne pas disposer de ces liquidités »,
- L'expert-comptable n'a jamais contrôlé la caisse,
- Il apparait que beaucoup de fournisseurs et même des salariés sont réglés en espèces sur les 4 dernières années (130k€ en moyenne),
- La plupart des factures d'achats sont comptabilisées sans justificatif de facture et soldées par la caisse! aucune récupération de Tva ne peut être faite,
- Il existe des écritures comptables soldant le salaire d'une salariée Naima ABBAS au bout de 13 mois, ou de 20 mois et même par crédit du compte courant de Monsieur MAUREL comme si ce dernier lui avait personnellement réglé ses salaires!
- On remarque d'ailleurs que cette salariée, est domiciliée à la même adresse que l'adresse personnelle du dirigeant Monsieur MAUREL Daniel, ce qui laisse supposer des liens personnels
- Il existe des écritures de créance « avances au personnel » sans qu'aucune régularisation n'ait été faite auprès des salariés,
- Pour l'exercice 2018/2019, le compte 445500 intitulé « TVA sur CA à décaisser », enregistre indifféremment de la TVA déductible sur les achats, de la TVA collectée sur les ventes et de la TVA à décaisser,
- On constate une forte augmentation des frais généraux et notamment du poste « honoraires » comprenant à la fois les honoraires de l'expert-comptable, Monsieur MERLO du cabinet SOFIGEX qui s'élèvent à 60 283€ HT au 31/03/2018 et les honoraires d'une société MAPIRO, société de conseil en gestion également dirigée par Monsieur MERLO, qui s'élèvent au 31/03/2018 à 34 100 HT € soit un total d'honoraires pour Monsieur MERLO pour cet exercice de **94 383 € !!**
- L'exposant a immédiatement notifié à Monsieur MERLO la résiliation des conventions existants entre la SARL BISTINGO et les sociétés SOFIGEX et MAPIRO qu'il dirige à ses torts exclusifs et saisi Monsieur le Juge Commissaire par voie de requête pour faire désigner un nouvel expert comptable chargé de la tenue et du suivi de la comptabilité de cette entreprise. Mr Jean Luc BERTHON a été désigné expert comptable par ordonnance du 5 mars 2019
- > Dans son rapport définitif du 10 avril 2019, l'expert précise:
 - Si les espèces enregistrées au 30/03/2018 n'existent pas, la date de cessation des paiements de l'entreprise est antérieure à 2013.
 - qu'il existe un écart global de 112 918,24 € entre les paiements des charges URSSAF enregistrés en comptabilité et les enregistrements des paiements perçus par l'URSSAF

Historique des procédures engagées

1- ACTION POUR OBTENIR LA REMISE DE LA COMPTABILITÉ SOUS ASTREINTE

- 17 AVRIL 2019 : Action devant le juge commissaire en vue de la remise de la comptabilité par SOFIGEX
- 14 mai 2019, ordonnance du juge commissaire : ordonne la délivrance de la comptabilité par SOFIGEX sous astreinte de 1000 € par jours de retard.
- 28 mai 2019 opposition de la SARL SOFIGEX à cette ordonnance
- 2 octobre 2019, le Tribunal confirme l'ordonnance du juge commissaire
- 11 octobre 2019 Déclaration d'APPEL de SOFIGEX contre jugement du 2/10/19- en cours- aucune fixation devant la Cour

2- ACTION INTENTÉE PAR SOFIGEX : ANNULATION DU RAPPORT D'EXPERTISE

- <u>2 MAI 2019</u>: Action devant Tribunal de commerce engagée par la SARL SOFIGEX aux fins d'annulation du rapport d'expertise de Monsieur JAUFFRET et la condamnation de la SARL BISTINGO 1 au paiement de la somme de 80 k€ pour perte de chiffre d'affaires consécutivement à la résiliation de son contrat. *en délibéré plaidée le 4 mars 2020*
- > Requête en suspicion légitime déposée par SOFIGEX
- > Ordonnance du Président de la Cour d'Appel du 27 février 2020 : rejet de la requête en suspicion légitime
- > Pourvoi en cassation de SOFIGEX du 3 mars 2020 contre l'ordonnance du premier Président de la CA -

3- ACTION EN RÉPÉTITION DE L'INDU

- **24 JUIN 2019**: Action devant le Tribunal de commerce engagée à l'encontre de la SARL SOFIGEX et la Société MAPIRO en remboursement des sommes indument perçues (195 699 € et 132 650 €, outre intérêts et dommage et intérêts pour le préjudicie financier (50 000€) *en délibéré plaidée le 4 mars 2020*
- > Requête en suspicion légitime déposée par SOFIGEX et MAPIRO-
- > Ordonnance du Président de la Cour d'Appel du 27 février 2020 : rejet de la requête en suspicion légitime
- > Pourvoi en cassation de SOFIGEX du 3 mars 2020 contre l'ordonnance du premier Président de la CA en cours

4- ACTION EN REPORT DE LA DATE DE CESSATION DES PAIEMENT

> jugement du Tribunal de Commerce du 8 janvier 2020 reporte la date de cessation des paiements au 21 mai 2017

5- ACTION EN LIQUIDATION D'ASTREINTE

Requête déposée le 28 octobre 2019, audiencée le 25 février, renvoyée le 31 mars 2020 en attente d'une nouvelle date d'audience

6- ACTION EN RESPONSABILITÉ À L'ENCONTRE DE LA SARL SOFIGEX en cours d'étude



• A date, l'entreprise emploie **7 salariés** , dont **1 CDD** (le dirigeant), répartis comme suit :

	Date de naissance	Catégorie professionnelle	Statut	QUALIF	Contrat	Date d'entrée	Date fin contrat	TEMPS DE TRAVAIL	Salaire brut	obs
1	24/01/1971	SERVEUR	employé	NIV 1 ECH 1	CDI	23-mai-17		39H/SEMAINE	1 712,45 €	Arrêt maladie
2	09/02/2000	PIZZAIOLO	Employé	NIV 1 ECH 1	CDI	30-janv18		39H/SEMAINE	1 712,45 €	
3	19/04/1968	RESPONSABLE SERVICE/ SERVEUSE	employé	NIV 1 ECH 1	CDI	14-juin-05		39H/SEMAINE	1 712,45 €	
4	10/08/1964	AIDE CUISINIER	employé	NIV 1 ECH 1	CDI	21-janv19		39H/SEMAINE	1 712,45 €	
5	17/10/1973	SERVEUSE Responsable plage	employé	NIV 1 ECH 1	CDI	21-avr18		39H/SEMAINE	2 300,00 €	représentante des salariés
6	01/07/1969	AIDE CUISINIER-PLONGEUR	employé	NIV 1 ECH 1	CDI	1-mars-18		35H/SEMAINE	1 521,25 €	
7	09/02/1962	RESPONSABLE DES ACHATS/INTENDANT	employé	NIV 1 ECH 3	CDD	7-mars-19	21 mai 2020	35H/semaine	1 531,87 €	Gérant

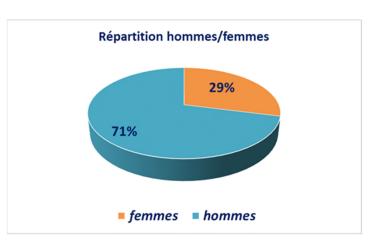
En raison de l'entrée en saison et vacances scolaires, le soussigné a dû embaucher 2 salariés supplémentaires pour 3 mois renouvelables :

	Date de naissance	Catégorie professionnelle	Statut	QUALIF	Contrat	Date d'entrée	Date fin contrat	TEMPS DE TRAVAIL	Salaire brut	obs
1	6/08/96	SERVEUR	employé	NIV 1 ECH 1	CDD	22/02/20	21/06/20	169H/MOIS	1539,45 €	
2	23/9/97	SERVEUR	Employé	NIV 1 ECH 1	CDD	11/03/20	10/07/20	169H/MOIS	1539,45 €	

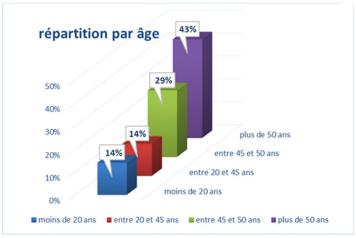
> L'ensemble du personnel a été placé en chômage partiel à compter du 15 mars 2020

Bilan social (2/2)

La répartition hommes/femmes est la suivante :



La moyenne d'âge est de 46 ans :



• L'ancienneté est majoritairement inférieure à 2 ans :



- La convention collective applicable est : N°3292 Hôtels, cafés, restaurants.
- La masse salariale a évolué comme suit sur les 4 derniers exercices :

	29/02/2020		31/03/2019	Var.	31/03/2018	Var.	31/03/2017
Chiffre d'affaires mensuel moyen	47390	-27%	64 947	16%	55 849	-3%	57 679
Effectif CDI	6						-
Masse salariale mensuelle moyenne	21 316	-35%	15 702	-26%	21 340	8%	19 693
Poids masse salariale/CA	44,98%	_	24,18%	-	38,21%	-	34,14%

provisoire

- L'AGS a fait l'avance des salaires du 1^{er} au 20 novembre 2018 (5 199 €)
- Madame Céline GUINTRAND a été élu en qualité de représentante des salariés pour les besoins de la procédure collective.
- Il n'a pas été porté à la connaissance de l'exposant l'existence de procédures prud'homales.

III. SITUATION ECONOMIQUE & PERSPECTIVES

EXPLOITATION 2019/2020 -*situation provisoire sur 11* mois-

SCP AJILINK AVAZERI-BONETTO



	11 mois	
1	29/02/2020	Part de CA
CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL H.T.	521 287	100%
VENTES DE MARCHANDISES	521 287	100%
COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES	128 880	25%
MARGE COMMERCIALE	392 407	<i>75%</i>
PRODUCTION VENDUE	-	
PRODUCTION STOCKEE	-	
PRODUCTION IMMOBILISEE	-	
PRODUCTION DE L'EXERCICE	-	
MATIERES 1ERES & APPRO. CONSOMMES	-	
SOUS TRAITANCE DIRECTE	-	
MARGE DE PRODUCTION	-	
MARGE BRUTE GLOBALE	392 407	75%
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	108 992	21%
VALEUR AJOUTEE	283 415	54%
SUBVENTION D'EXPLOITATION	-	
IMPOTS, TAXES	11 544	2%
CHARGES DE PERSONNEL	234 480	45%
EXCEDENT OU INSUFFISANCE BRUT(E) D'EXP.	37 391	7%
REPRISES SUR CHARGES D'EXPL.	-	
AUTRES PRODUITS DOTATIONS AUX AMORT. ET PROV.	277 6 033	0% 1%
AUTRES CHARGES	6 033 46	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	31 589	6%
QUOTES PART SUR OPER. EN COMMUN	<u> </u>	0 70
PRODUITS FINANCIERS	48	0%
CHARGES FINANCIERES	-	0.70
RESULTAT COURANT	31 637	6%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	65 964	13%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	179 886	35%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 113 922	-22%
PARTICIPATION DES SALARIES	-	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 82 285	-16%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	- 76 252	-15%
SARL BISTINGO 1 -	Projet de Pla	n

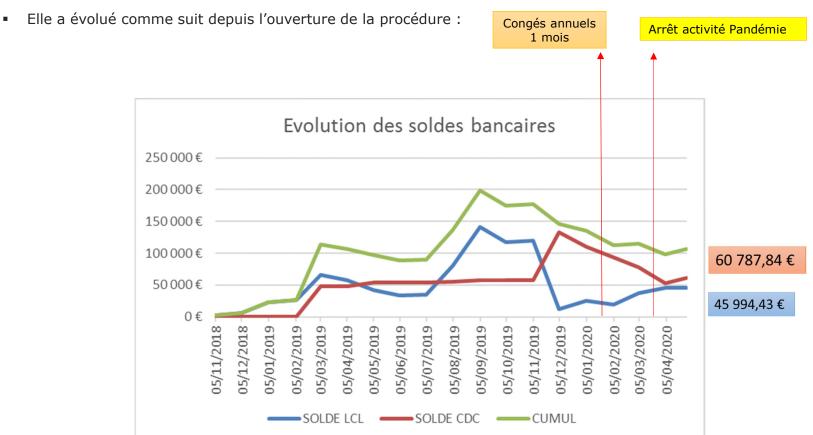
- La situation remise porte sur **11 mois**, étant précisé que l'établissement était fermé de mi janvier à mi février, le chiffre d'affaires porte donc sur 10 mois d'activité. (en 2019 : 11 jours de fermeture seulement)
- Les comptes annuels au 31 mars 2020 ne devraient pas être très différents compte tenu de l'arrêt total de l'activité dû à la pandémie à compter du 15 mars 2020
- L'activité paraît toutefois être en décroissance de +/-20% vs 2019
- La marge brute globale reste dans la norme
- Les charges externes sont en légère baisse
- La masse salariale est en augmentation. A noter que le soussigné a dû régulariser des contrats CDI pour 6 salariés qui travaillaient en début de procédure après la fin prévue de leur CDD. La masse salariale 2019/2020 semble toutefois plus conforme aux normes dans la profession.
- La rentabilité diminue en conséquence, mais le niveau d'E.B.E. reste positif.
- Le résultat d'exploitation semble conforme à une exploitation normale +31,6k€
- La situation n'est **déficitaire** qu'en raison de charges exceptionnelles sur exercices antérieurs (régularisations de TVA, solde huissier, complément passif...)

ACTIF	29/02/2020		PASSIF	29/02/2020
immobilisations incorporelles immobilisations corporelles immobilisations financières	198 184 19 539 12 578	_	capitaux propres autres fonds propres	- 643 773
TOTAL IMMOBILISATIONS NETTES	230 301	_	TOTAL FONDS PROPRES	- 643 773
stocks avances et acomptes créances trésorerie active charges constatées d'avance TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 461 - 88 982 39 902 - 130 345	Dont 58 650 € de disponibilités sur CDC	provisions pour risques & charges dettes moyen long terme écarts conversion passif TOTAL DES CAPITAUX PERMANENTS dettes court terme	- 59 937 - 703 710 1 064 356
charges à répartir Primes de remboursement Ecarts de conversion		CDC	trésorerie passive produits constatés d'avance TOTAL PASSIF CIRCULANT	1 064 356
TOTAL GENERAL	360 646	- - -	TOTAL GENERAL	360 646 20

Evolution de la Trésorerie



Au 28 avril 2020, la SARL BISTINGO 1 disposait d'une trésorerie de l'ordre de 45 994,43 € sur le compte LCL outre une somme de 60 787,84 € sur le compte CDC dont 12 800 € consigné à la CDD au titre de l'article L622-18 du code de commerce, soit une trésorerie totale de 106 782,27€



• Il convient de noter que depuis la fermeture de l'établissement et afin de préserver la trésorerie pendant la période de l'état d'urgence sanitaire, le paiement de certaines charges ont été reportées.

PROJET D'ENTREPRISE DU DEBITEUR (1/3)



Un projet d'entreprise global a été remis au soussigné comprenant la restructuration de l'entreprise au niveau de la gérance et des parts sociales (I.) ainsi que les investissements matériels à effectuer pour assurer la continuité de l'activité dans de bonnes conditions (II.).

Il est précisé que l'ensemble des mesures développées ci-dessous seront proposées sous condition suspensive de l'approbation du plan de redressement par le tribunal de commerce.

I - RESTRUCTURATION DE L'ENTREPRISE

GERANCE

Il est prévu la démission du poste de gérant par Monsieur Daniel MAUREL et la nomination en ses lieu et place de Madame Naïma ABBAS, sa compagne et de Madame Céline GUINTRAND pour une cogérance de l'entreprise

- > Monsieur MAUREL occupera un poste de salarié au sein de l'entreprise en qualité de **Responsable des achats** (Niveau 1 échelle 3) (poste occupé pendant la période d'observation) pour une rémunération brute mensuelle de 2500 euros.
- > Mesdames Céline GUINTRAND et Naïma ABBAS seront nommées dans les statuts afin d'exercer une cogérance de l'entreprise
- Elles conserveront leur statut de salariées : Madame ABBAS actuellement Responsable Service/Serveuse et Madame GUINTRAND actuellement Serveuse/Responsable Plage
- > La restructuration de l'entreprise s'accompagnera d'une revalorisation des salaires de Mesdames GUINTRAND et ABBAS à hauteur de 2500 euros chacune
- > Elles renoncent donc à toute rémunération au titre de la gérance eu égard aux difficultés financières de l'entreprise et afin de favoriser la réussite du plan de redressement

La cogérance GUINTRAND – ABBAS trouve sa justification par le fait :

- > qu'elles occupent toutes les deux un poste clé dans l'entreprise et sont investies dans l'entreprise depuis de nombreuses années
- > qu'elles sont toutes les deux expérimentées dans leur domaine respectif
- > Leur rôle au sein de l'entreprise est complémentaire
- Elles ont bénéficié d'une délégation de pouvoir de l'Administrateur Judiciaire pendant la période d'observation

La cogérance proposée présente l'avantage d'une répartition des compétences et tâches selon les spécialités de chaque profil. Elle garantit également une continuité dans la gestion et favorisera la transition en douceur compte tenu de la démission de Monsieur MAUREL et de l'adoption du plan de redressement

> A noter que Madame Abbas est la compagne actuelle du dirigeant et que Madame Guintrand est l'actuelle représentante des salariés

PROJET D'ENTREPRISE DU DEBITEUR (2/3)

PARTS SOCIALES

A ce jour, Monsieur Daniel MAUREL détient l'intégralité des parts sociales de l'entreprise.

Il est envisagé une cession de parts entre Monsieur Maurel et Madame ABBAS et Madame GUINTRAND afin que la répartition du capital soit la suivante :

Monsieur Daniel MAUREL : 51 % des parts sociales

Madame Céline GUINTRAND : 25 % des parts sociales

• Madame Soraya ABBAS: 24 % des parts sociales

A noter que Monsieur MAUREL reste majoritaire. En effet si Mesdames GUINTRAND et ABBAS sont majoritaires à elles deux il s'agira d'un collège de gérance majoritaire et elles ne pourront pas alors bénéficier d'un contrat de travail. Or, Elles acceptent ce montage et ce risque à la condition qu'elles conservent un contrat de travail et donc une certaine sécurité.

En tout état de cause, le fait que Monsieur MAUREL reste majoritaire sera compensé par l'interdiction de vote qui devra être ordonnée afin de s'imposer à la société.

A titre de garantie, il conviendra de prévoir les dispositions suivantes :

- Aucune distribution de dividendes aux associés jusqu'au complet apurement du plan de redressement
- Gel du compte courant de Monsieur MAUREL pendant la durée du plan (à noter qu'aucune créance n'a été déclarée à ce titre)
- Inaliénabilité du fonds de commerce pendant toute la durée du plan de redressement
- Interdiction de toute modification sur le capital pendant toute la durée du plan de redressement
- Interdiction de vote statutaire par M. MAUREL sur la distribution des dividendes, sur l'affectation du résultat (mais pourra donner quitus aux gérantes) et sur la modification du capital social

PROJET D'ENTREPRISE DU DEBITEUR (3/3)



II - INVESTISSEMENTS EN MATERIELS

Un certain nombre d'investissements devront être réalisés à court ou moyen terme afin d'entretenir l'établissement et de marquer un renouveau vis-à-vis de la clientèle.

La cuisine

Nettoyage complet de la cuisine et de la hotte à effectuer par l'intermédiaire d'un professionnel en début de saison ;

- Achat d'un four professionnel à prévoir pour la saison à venir ;
- Deux petites friteuses pour la saison à venir (nouvelle carte) ;
- Petit matériel (shaker, presse fruits, coupe légumes);

Terrasse extérieure

- Nouvel éclairage des lieux ;
- Acquisition d'un porte menu professionnel
- Renouvellement des deux bâches de protection soleil et réglage des bras électrique avant le début de la saison
- A court terme : repeindre la structure en métal de la terrasse abimée par la corrosion
- A moyen terme : remplacer la structure en métal de la terrasse au profit d'une structure en bois
- Changement des baies vitrées cassées : ceci est en cours de concrétisation, l'assurance (La MAAF) a d'ores et déjà adressé le chèque qui est en possession de l'administrateur judiciaire

La salle de restaurant

- Réfection du plafond suite à des infiltrations d'eau (à voir avec l'assureur pour une prise en charge);
- Changement des volets roulants ;
- Finalisation des travaux de toiture actuellement en cours

La plage

- De Mai à septembre : Favoriser au maximum l'investissement de la plage par la clientèle :
- Ouverture le soir de 19h à 22h
- Apéritif « apéro Beach » Bar à Cocktail
- Dîner sur la plage développement de la Carte (pizza, petites fritures, tempura, planche de charcuterie)
- o Ambiance musicale jusqu'à 22h (music lounge)
- Personnel affecté à la plage : 2 personnes
- Changement de l'éclairage et de la décoration (palmiers...)

Le Menu et la Carte

- Augmentation des tarifs (aucune augmentation n'a été faite depuis plusieurs années)
- Approvisionnement en produits de base de meilleure qualité (poissons frais, légumes frais...) pour les plats et les pizzas ;
- Réduction du choix sur la Carte afin de favoriser un travail sur des produits frais et de saison ceci correspondant à la tendance et aux attentes actuelles de la clientèle

> Le prévisionnel remis tient compte d'un investissement de l'ordre de 20 000 € HT les 2 premières années

Prévisions d'exploitation



L'exposant a été destinataire d'un prévisionnel d'exploitation établi par l'expertcomptable et qui peut être résumé comme suit :

	N-1 2019/2020 11 mois	Année 1 2020/2021	Année 2 2021/2022	Année 3 2022/2023
Chiffres d'affaires	521 287 €	625 818 €	643 544 €	653 293 €
Achats consommés	128 880 €	150 197€	154 451 €	96 464 €
Marge brute	392 407 € 75%	475 621 € 76%	489 093 € 76%	496 502 € 76%
Charges externes	108 992 €	96 314 €	96 464 €	96 464 €
Valeur ajoutée	283 415 €	379 307 €	392 629 €	400 038 €
Impôts et taxes	11 544 €	10 548 €	10 629 €	10 629 €
Charges de personnel	234 480 €	334 724 €	343 656 €	343 656 €
E.B.E.	37 391 €	34 035 €	38 344 €	45 753 €
Dotations aux amortissements	6 033 €	8 180 €	9 371 €	9 371 €
Résultat de l'exercice	- 82 285 €	21 501 €	28 973 €	36 382 €
CAF	- 76 252 €	29 681 €	38 344 €	45 753 €

- Le prévisionnel a été établi en prenant en référence l'exercice N-1 (2019/2020) qui correspond mieux aux nomes de la profession et à la capacité de l'entreprise sur les 11 premiers mois.
- Évidement l'exercice 2019/2020 sera amputé d'une partie du mois de mars en raison de la fermeture due à la pandémie, ce qui reste un événement que l'on espère exceptionnel
- Il a été pris en compte dans le chiffre d'affaires 2020/2021 de la continuité de la crise sanitaire avec toutefois une reprise progressive à compter du mois d'avril (ce qui n'a pas été le cas, l'établissement n'ayant pas eu l'autorisation de rouvrir jusqu'à nouvel ordre)
- Le taux de marge est identique à ce qui a été réalisé en N-1 et conforme à la norme
- la **masse salariale** correspond également à celle de 2019/2020 et correspond aux ratios de la profession
- Il en ressort un **E.B.E. positif et en progression.**
- La CAF dégagée cumulée avec la trésorerie disponible permet l'apurement du passif sous réserve des créances qui seront définitivement admises (litige URSSAF)

> Le prévisionnel tient compte des données figurant dans le projet d'entreprise remis par la société, et notamment des investissements de l'ordre de 20 000 € HT les 2 premières années et de la revalorisation du salaire des salariés associés.

Prévisions de trésorerie

SCP AJILINK AVAZERI-BONETTO



• L'exposant a été destinataire d'un prévisionnel de trésorerie établi par l'expert-comptable et qui peut être résumé comme suit :

Trésorerie (N)	Avr 2020	Mai 2020	Jun 2020	Jul 2020	Aoû 2020	Sep 2020	Oct 2020	Nov 2020	Déc 2020	Jan 2021	Fév 2021	Mar 2021	Total
Encaissements	37 489	37 827	89 637	116 002	157 753	54 042	36 131	18 249	33 125	26 639	53 920	45 427	706 241
Décaissements	48 359	58 984	52 375	78 645	94 935	99 852	51 194	38 034	37 142	57 385	38 542	41 715	697 162
Solde précédent	87 882	77 012	55 855	93 117	130 474	193 292	147 482	132 419	112 634	108 617	77 871	93 249	
Variation de la trésorerie	-10 870	-21 157	37 262	37 357	62 818	-45 810	-15 063	-19 785	-4 017	-30 746	15 378	3 712	
Solde de trésorerie	77 012	55 855	93 117	130 474	193 292	147 482	132 419	112 634	108 617	77 871	93 249	96 961	
Encours fournisseurs	16 890	17 064	30 249	37 473	47 492	22 602	18 304	14 012	17 582	16 025	22 572	20 536	
Trésorerie (N+1)	Avr 2021	Mai 2021	Jun 2021	Jul 2021	Aoû 2021	Sep 2021	Oct 2021	Nov 2021	Déc 2021	Jan 2022	Fév 2022	Mar 2022	Total
Encaissements	30 243	30 967	87 908	124 631	165 486	55 175	36 131	18 249	33 125	26 639	53 920	45 427	707 901
Décaissements	44 545	46 553	54 643	84 938	102 086	103 218	53 103	39 766	38 149	37 127	38 617	45 208	687 953
Solde précédent	96 961	82 659	67 073	100 338	140 031	203 431	155 388	138 416	116 899	111 875	101 387	116 690	
Variation de la trésorerie	-14 302	-15 586	33 265	39 693	63 400	-48 043	-16 972	-21 517	-5 024	-10 488	15 303	219	
Solde de trésorerie	82 659	67 073	100 338	140 031	203 431	155 388	138 416	116 899	111 875	101 387	116 690	116 909	
Encours fournisseurs	16 904	17 078	30 743	39 558	49 361	22 889	18 318	14 026	17 596	16 039	22 586	20 550	
Trésorerie (N+2)	Avr 2022	Mai 2022	Jun 2022	Jul 2022	Aoû 2022	Sep 2022	Oct 2022	Nov 2022	Déc 2022	Jan 2023	Fév 2023	Mar 2023	Total
Encaissements	30 243	30 967	89 009	128 150	170 127	56 639	36 131	18 249	33 125	26 639	53 920	45 427	718 626
Décaissements	47 305	48 901	56 991	87 626	105 521	107 001	55 903	42 114	40 497	39 475	40 965	47 564	719 863
Solde précédent	116 909	99 847	81 913	113 931	154 455	219 061	168 699	148 927	125 062	117 690	104 854	117 809	
Variation de la trésorerie	-17 062	-17 934	32 018	40 524	64 606	-50 362	-19 772	-23 865	-7 372	-12 836	12 955	-2 137	
Solde de trésorerie	99 847	81 913	113 931	154 455	219 061	168 699	148 927	125 062	117 690	104 854	117 809	115 672	
Encours fournisseurs	16 904	17 078	31 007	40 402	50 476	23 239	18 318	14 026	17 596	16 039	22 586	20 550	

IV. APUREMENT DU PASSIF



Le passif déclaré entre les mains du Mandataire Judiciaire, vérifié mais non définitif, peut être synthétisé comme suit :

Super privilège AGS	5 199,33 €
Passif échu définitif	362 899,21 €
Passif à échoir définitif	0 €
Sous-total passif définitif	368 098,54 €
Provisionnel	5 000 €
Contesté	460 054,28€
TOTAL DECLARE	833 152,82€

- Les avances super privilégiées de l'AGS s'élevant à 5 199, 33 € devront être traitées hors plan selon des modalités à négocier avec le CGEA.
- Les créances inférieures à 500€ représentant une somme de 41,63 € seront réglées dès l'adoption du plan. Il est rappelé que tout créancier peut ramener le montant de sa déclaration sous ce niveau pour bénéficier d'un paiement immédiat.
- Il n'existe pas de passif à échoir
- Le passif contesté est essentiellement constitué de la créance URSSAF pour un montant de 447 388, 38 € soit 47 % du passif déclaré. Cette créance fait l'objet d'une procédure en cours devant la Cour de Cassation ; pourvoi du 24 juin 2019 contre arrêt de la Cour d'Appel d'Aix en Provence fixant la créance comme suit :
 - 371 739 € au titre de cotisations éludées
 - 75 884 € au titre des majorations de retard
 - 5 000 € au titre de l'article 700 du CPC

Ainsi, sur la base du passif accepté et <u>sous réserve de l'issue des opérations d'admission des créances</u>, **le passif à apurer dans le cadre du plan** devrait s'élever :

	Passif à rembourser dans le cadre du plan
ESTIMATION BASSE Sans les créances contestées	362 857,58 €
ESTIMATION HAUTE Avec créances contestées	833 152,82 €

Modalités d'apurement

- AJILINK
- Afin de laisser le temps à l'activité de la SARL BISTINGO 1 de reprendre progressivement et pour permettre l'achèvement des procédures en cours, il est apparu nécessaire de bâtir un plan d'apurement **progressif**, sur **10 années**, dans les conditions suivantes :
 - o Option 1 : apurement du passif par un règlement à hauteur de 100% en 10 annuités progressives comme suit :

		НҮРОТН	ESE BASSE	HYPOTHESE HAUTE			
	% réparti	ANNUITE	MENSUALITE	ANNUITE	MENSUALITE		
année 1	1%	3 628,58 €	302,38€	8 331,53 €	694,29€		
année 2	2%	7 257,15 €	604,76€	16 663,06 €	1 388,59 €		
année 3	5%	18 142,88 €	1 511,91 €	41 657,64 €	3 471,47 €		
année 4 et 5	10%	36 285,76 €	3 023,81 €	83 315,28 €	6 942,94 €		
année 6	12%	43 542,91 €	3 628,58 €	99 978,34 €	8 331,53 €		
année 7 à 10	15%	54 428,64 €	4 535,72 €	124 972,92 €	10 414,41 €		
TOTAL	100%	362 8	57,58€	833 152,82 €			

- o **Option 2** : le créancier accepte expressément de **limiter sa créance à 500**€ pour bénéficier d'un règlement immédiat à l'adoption du plan, dès l'admission définitive de sa créance. **Le solde de la créance sera purement et simplement abandonné** sans clause de retour à meilleure fortune.
- o Le défaut de réponse vaut acceptation de l'option 1.
- l'inaliénabilité du fonds de commerce que le Tribunal pourrait ordonner est proposée en garantie de ce plan.
- Afin de faciliter le versement des dividendes, la Société propose de verser mensuellement entre les mains du Commissaire à l'Exécution du Plan qui serait désigné par le Tribunal 1/12ème de l'annuité en vue de sa consignation à la Caisse des Dépôts et Consignations.
- La Société BISTINGO 1 s'engage par ailleurs à fournir au Commissaire à l'Exécution du Plan ses comptes annuels au plus tard 6 mois après la clôture de chaque exercice.

V. CONCLUSION

CONCLUSION



- Pour rappel, la procédure de redressement judiciaire a été ouverte sur assignation de KLESIA pour des retards de paiements de cotisations datant de 2012 à 2017 ; parallèlement l'URSSAF avait poursuivi la société BISTINGO 1 en réparation du préjudice subi faisant suite à la condamnation par le Tribunal Correctionnel de la SARL BISTINGO 1 pour des faits de travail dissimulé.
- Le passif de la société est composé à près de 50% de la créance déclarée par l'URSSAF au titre de ce préjudice 447 388, 38 €. Cette créance est à ce jour contestée. En effet, un pourvoi en cassation du 24 juin 2019 contre l'arrêt ayant fixé cette créance, est toujours en cours.
- En l'état des nombreuses anomalies révélées dans le rapport du Technicien Expert désigné, l'exposant a lancé un appel d'offre des plus élargis avec une date de dépôt des offres fixée au 20 mars 2019, reportée au 27 mars 2019 afin de trouver un repreneur susceptible de reprendre l'exploitation de cette entreprise.
- A l'issue de ces diligences, le soussigné était destinataire de **3 offres** de reprise qui ont été soumises à l'examen du Tribunal.
- Jugeant les offres insuffisantes, le Tribunal a ordonné la réouverture des débats au 16 octobre 2019.
- Parallèlement, le soussigné a lancé un nouvel appel d'offre fixant le délai pour déposer les offres au 21 novembre 2019.
- La SARL BISTINGO 1 a reconnu que son représentant légal avait commis des erreurs mais soutien que le redressement par voie de continuation apparait adapté dès lors que le plan proposé prévoit un changement de gérance.
- Le Tribunal a prorogé la période d'observation sur requête du Procureur de la République jusqu'au 21 mai 2020 fixant l'audience au 6 mai 2020.
 - > La période d'observation est prolongée de plein droit en application des dispositions de l'article 2-II de l'ordonnance n°2020-341 du 27 mars 2020 pour une durée équivalente à la durée de l'état d'urgence (fixée à 3,5 mois du 24 mars au 10 juillet) augmentée d'un mois.
- Bien qu'ayant été destinataire de plusieurs manifestations d'intérêts, le soussigné n'a reçu aucune offre, ni dans le délai fixé ni en dehors.
- La SARL BISTINGO 1 a remis au soussigné un **projet d'entreprise** établi conjointement entre l'actuel gérant et deux salariées afin que l'activité puisse être poursuivie.
- Ce projet repose sur un **changement de gérance** et une **modification du capital social**. Deux salariées, occupant actuellement les postes de Responsable en salle et Responsable plage prendraient la co-gérance et se partageraient 49% du capital.
- Certaines garanties sont prévues (page 23) et notamment l'interdiction de vote de Monsieur MAUREL qui devra être ordonnée par décision de justice afin de s'imposer à la société.



- Des investissements pour remise en état de l'établissement, un projet de réorganisation de l'activité et d'amélioration de la carte ont été intégrés dans le projet d'entreprise
- Un prévisionnel a été établi sur la base de ce projet d'entreprise et en se référant à l'activité développée par la société pendant la période d'observation.
- L'entreprise propose le remboursement de 100% des créances telles qu'elles seront définitivement admises sur 10 ans de manière très progressive.
- Cette progressivité s'explique d'une part pour permettre que les procédures en cours puissent aboutir, car elles auront un impact à la fois sur le montant du passif (contestation de la créance de l'URSSAF) et sur l'augmentation des disponibilités (si condamnation de l'ancien expert comptable), et d'autre part pour permettre à l'activité qui a subi un coup d'arrêt avec la crise sanitaire due à la Pandémie du Covid 19, de reprendre un volume normal.
- En effet, en application de l'arrêté du 14 mars 2020, l'entreprise a été contrainte **de fermer son établissement**, son activité n'étant pas « essentielle à la vie de la Nation ». Elle est donc privée de toute ressource depuis le 15 mars et jusqu'à nouvel ordre...
- Afin de préserver sa trésorerie pendant cette période, l'ensemble du personnel a été mis en chômage partiel dès le 15 mars, le report des charges a été demandé ainsi que la suspension du paiement de la redevance d'occupation du domaine public.
- Le passif à rembourser dépendra de l'issue de la vérification des créances, et pourra passer du simple au double dans le cas ou la créance de l'URSSAF est admise ou non. (hypothèse haute : 833 152,82€ /Hypothèse basse : 362 857,58€)
- Les prévisions établies par l'expert comptable permettent d'envisager une CAF de 30 k€ pour la première année avec une progression de +/-20% par an. La CAF dégagée cumulée à la trésorerie disponible, positive, devraient permettre l'apurement du passif selon les propositions établies, à savoir 1% la première année, 2% la 2ème année, 5% la 3ème année, 10 % les 4ème et 5ème années, 12% la 6ème année et 15% les 4 dernières années.
- Les prévisions d'activité établies restent toutefois conditionnées à la décision qui sera prise par le gouvernement pour la réouverture des activités de restauration mais également l'accès aux plages. La fixation de ces dates auront un impact très important, compte tenu de la forte saisonnalité de l'activité de la SARL BISTINGO 1.
- Le renforcement des mesures de soutien en faveur des activités de restauration et entreprises du secteur du tourisme sont également très attendues pour permettre le renforcement de la trésorerie (abandon des charges sociales et fiscales, abandon des redevances d'occupation du domaine public...?)

CONCLUSION

- Les prévisions ne tiennent pas compte d'un potentiel gain exceptionnel qui pourraient intervenir à la suite des différentes procédures engagées à l'encontre de l'ancien Expert comptable
- Compte tenu des conditions dans lesquelles la société a été gérée avant l'ouverture de la procédure par le dirigeant et son maintien dans le capital, à fortiori de manière majoritaire, le soussigné ne peut être favorable à un plan de continuation dans ces conditions d'autant que la gérance est confiée en partie à la compagne du dirigeant lequel reste majoritaire au capital.
- Toutefois, le soussigné rappelle que le Tribunal a estimé que les offres qui avaient été présentées étaient insuffisantes et que celles-ci n'ont pas fait l'objet de nouvelles améliorations, de sorte que la présentation du présent projet de plan est la seule alternative à la liquidation judiciaire.
- La consultation des créanciers sur les propositions faites pour le remboursement du passif avec la nouvelle répartition du capital permettra au Tribunal de statuer sur l'issue de la procédure en ayant en mains tous les éléments pour juger de la pérennité de l'entreprise avec cette nouvelle gestion.
- En tout état de cause, le soussigné estime que les gains éventuels issus des procédures judiciaires en cours ou à venir devront impérativement être affectés au remboursement anticipé du passif.
- Il propose également qu'en garantie du projet de plan proposé, il soit prévu qu'une somme à déterminer qui pourrait être de +/- 50 000 € soit dores et déjà consignée à la CDC et que le fonds de commerce soit déclaré inaliénable pendant toute la durée du plan.
- Enfin il apparait nécessaire que des rendez-vous judiciaires soient fixés très régulièrement afin de suivre de prés la nouvelle gestion de la SARL BISTINGO 1
- <u>Telles sont les observations et les réserves</u>, du soussigné sur le projet de plan de redressement ci-dessus exposé qui ne pourra en outre être économiquement viable que si l'activité est reprise rapidement pour permettre d'effectuer la saison estivale.

Diffusion :

Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le Juge Commissaire, Maître DE CARRIERE, SARL BISTINGO 1 + Maître NOZZI + Jean-Luc BERTHON, DIRECCTE, RS Fait à MARSEILLE, le 12 mai 2020

L'Administrateur Judiciaire

Frédéric AVAZERI

ANNEXES

ANNEXE 1 : Situation comptable arrêtée au 29 février 2020



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

S.A.R.L. Bistingo I

148 Ave Mendes France

13008 MARSEILLE

S.A.R.L. Bistingo I

Sommaire

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Rapport de présentation	1
BILAN	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Détail de l'Actif	5
Détail du Passif	7
Compte de Résultat 1/2	9
Compte de Résultat 2/2	10
Détail du Compte de Résultat	11
Soldes Intermédiaires de Gestion	14
Détail des Soldes Intermédiaires	15
Détermination de la Capacité d'Autofinancement	18
Chiffuer elés de l'entuenvise	10



RAPPORT DE PRESENTATION

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise S.A.R.L. Bistingo I relatifs à la période du 01/04/2019 au 29 février 2020, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total de la situation: 360 646 euros

Chiffre d'affaires : 521 287 euros

Résultat net comptable : -82 285 euros

Il est nécessaire de souligner que la comparaison de la situation se fait avec le dernier bilan arrêté. L'établissement ayant fermé un mois (à cheval entre janvier et février 2020) l'activité présentée pour cette période n'est que de 10 mois.

Afin de voir la performance de l'entreprise il faut analyser le résultat d'exploitation qui doit être retraité des charges non récurrentes directement liées à la procédure.

Au 29 février elles s'élèvent à 29.440 euros.

Le résultat d'exploitation corrigé s'élève donc à 61.029 euros, et la capacité d'autofinancement à la date du 29 février 2020 à 67.062 euros..

Fait à MARSEILLE

Le 10/04/2020

Signature

BBR S.A.R.L.

S.A.R.L. Bistingo I

Page:

Etats financiers au 31/03/2020

Bilan

(3) dont créances à plus d'un an

: 3

Bilan Actif

		31/03/2020			31/03/2019
	Etat exprimé en euros	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILIS ATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de développement Concessions brevets droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes	198 184		198 184	198 184
CTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions Installations techniques,mat. et outillage indus. Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes	26 145 195 586	14 170 188 022	11 975 7 564	11 975 1 347
ACT	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) Participations évaluées selon mise en équival. Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	12 578		12 5 78	12 578
	TOTAL (II)	432 493	202 193	230 300	224 083
ULANT	STOCKS ET EN-COURS Matières p remières, app rovisionnements En-cours de p roduction de biens En-cours de p roduction de services Produits intermédiaires et finis Marchandises	1 461		1 461	1 461
ACTIF CIRCULANT	Avances et Acomptes versés sur commandes CREANCES (3) Créances clients et comptes rattachés				
AC.	Autres créances Capital souscrit appelé, non versé VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	88 983		88 983	163 518
	DIS PONIBILITES	39 902		39 902	58 405
CON	Charges constatées d'avance				
ES DE ISATI	TOTAL (III)	130 346		130 346	223 385
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) Primes de remboursement des obligations (V) Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	562 839	202 193	360 646	447 468
(1) dont droit au bail (2) dont immobilisations financières à moins d'un an 12 578 (3) dont gréances à plus d'un an					12 578

Page:

Bilan Passif

	Etat exprimé en euros	31/03/2020	31/03/2019
	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecarts de réévaluation	7 622	7 622
Capitaux Propres	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves	762	762
pita	Report à nouveau	(569 872)	540 506
చ	Résultat de l'exercice	(82 285)	(1 110 379)
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capita ux propres	(643 773)	(561 488)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
Aut	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		121
P	Total des provisions		121
DE TTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	19 954 960 316 8 523 15 625	19 954 36 646 47 907 904 328
	DETTES DIVERSES	13 623	904 3 28
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 004 419	1 008 835
	Ecarts de conversion pass if		
	TOTAL PASSIF	360 646	447 468
(1 (2	•	(82 284,95) 1 004 419 19 954	(1 110 378,80) 1 008 835 19 954

Détail de l'Actif

	01/04/2019 12 31/03/2020 mois	01/04/2018 12 31/03/2019 mois	Variations %
Etat exprimé en euros	31/03/2020 mois	31/03/2019 mois	variations /6
Capital souscrit non appelé			
TOTAL II - Actif Immobilis é NET	230 300 63,86	224 083 50,08	6 217 2,77
Fonds Commercial	198 184 54,95	198 184 44,29	
Fonds commercial	198 184 ^{54,95}	198 184 44,29	
Installations techniques, matériel et outillage	11 975 3,32	11 975 2,68	
Materiel in dustriel	26 145 7,25	26 145 5,84	
Amort materiel industriel	(14 170) -3,93	(14 170) -3,17	
Autres immobilisations corporelles	7 564 2,10	1 347 θ,3θ	6 217 461,62
Instal./agen c. div ers Mat. bureau & informatique	131 466 36,45 13 279 3,68	119 866 26,79 12 629 2,82	11 600 9,68 650 5,15
Mobilier	50 841 14,10	50 841 11,36	0.50 2,12
Amort.ag.cons.divers	(125 300) -34,74	(119 267) -26,65	(6 033) -5,06
Am ort.mat.bureau & in format ique	(12629) $^{-3,50}$	(12 629) -2,82	
Amort. mobilier	(50 094) -13,89	(50 094) -11,19	
Autres immobilisations financières	12 578 3,49	12 578 2,81	
Depots & caution nements verses	12 578 3,49	12 578 2,81	
TOTAL III - Actif Circulant NET	130 346 36,14	223 385 49,92	(93 038) -41,65
Marchandises	1 461 θ,41	1 461 0,33	
Stock de marchan dises	1 461 θ,41	1 461 0,33	
Autres créances	88 983 24,67	163 518 36,54	(74 535) -45,58
Fournisseurs collectifs	5 761 1,60	1 084 0,24	4 677 431,26
Fourn emballages a rendre	378 0,10		378
00009 - bacar said ali	$\begin{array}{ccc} 1\ 060 & ^{\theta,29} \\ 1\ 147 & ^{\theta,32} \end{array}$		1 060
Maka maurel dan iel	1 147 0,32		1 147
Pers avances et acomptes		10 224 2,28	(10 224) -100,00
Urssaf post controle	1 653 0,46		1 653
Remuzat		30 004 6,71	(30 004) -100,00
Autres organismes sociaux		52 028 11,63 3 500 -0,78	(52 028) -100,00
Huissier mornay Gensollen huissier		$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	(3 500) -100,00 (4 130) -100,00
Cotisation daniel		69 0,02	(69) -100,00
Etat solde imp t soci t		9 539 2,13	(9 539) -100,00
Etat a recouvrer		20 898 4,67	(20 898) -100,00
Regul tva 2016 - 2017	224 0.00	588 0,13	(588) -100,00
Etat tva sur autres biens et s Etat tva deductible	326 0,09 483 0,13	607 0,14	326 (124) -20,36
Tva déductible sur passif à ap	3	007	3
Tva déductible sur passif cont	1 634 0,45		1 634
Tva collecté 10%		8 5 0,02	(85) -100,00
Rem boursement de tva demandé	3 781 1,05	5 233 - L17	3 781 (5 233) -100,00
etat-produit à recevoir Cpte et maurel caisse epa		5 233 - 1,17 20 000 - 4,47	(20 000) -100,00
Blocage at d		37 0,01	(37) -100,00
COMPTE CDC	58 650 16,26	5 491 1,23	53 159 968,13
Compte SCP DAB Compte d'attente	$ \begin{array}{cccc} 12800 & {}^{3,55} \\ 1306 & {}^{0,36} \end{array} $		12 800 1 306
·		50.405	
Disponibilités Remise cb	39 902 11,06	58 405 13,05	(18 503) -31,68 (6 230) -100,00
Remise co Remise tr		6 230 1,39 1 555 0,35	(6 230) -100,00 (1 555) -100,00
Cr dit Iyonnaisrj	31 033 8,60	49 800 11,13	(18 767) -37,68

BBR	S.A.R.L. Bis tingo I	Page:
BBR	S.A.R.L. Bis tingo I	Page :

Détail de l'Actif

%

4 533 552,85 3 515

(86 822) -19,40

Etat exprimé en euros	01/04/2019 12 31/03/2020 mois	01/04/2018 12 31/03/2019 mois	Variations
Caisse Rem ises tr	5 353 1,48 3 515 0,97	820 ^{0,18}	4 533 3 515
TOTAL DU BILAN ACTIF	360 646 100.00	447 468 100.00	(86 822)

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/04/2019 12 31/03/2020 mois	01/04/2018 12 31/03/2019 mois	Variations %
TOTAL I - Capitaux propres	(643 773) -178,5	(561 488) -125,4	(82 285) -14,65
Capital Social ou individuel	7 622 2,11	7 622 1,70	
Capital	7 622 2,11	7 622 1,70	
Réserve légale	762 0,21	762 0,17	
Reserve legale	762 0,21	762 0,17	
Report à nouveau	(569 872) -158,θ	540 506 120,79	(1 110 379) -205,43
Report a nouveau solde credite report à nouveau	540 506 149,87 (1 110 379) -307,8	540 506 120,79	(1 110 379)
Résultat de l'exercice	(82 285) -22,82	(1 110 379) -248,1	1 028 094 92,59
TOTAL II - Autres fonds propres			
TOTAL III - Total des Provisions		121 θ,θ3	(121) -1 θθ,θθ
Provisions pour charges		121 <i>θ,θ3</i>	(121) -100,00
Autres prov pour charges		121 0,03	(121) -100,00
TOTAL IV - Total des dettes	1 004 419 278,51	1 008 835 225,45	(4 416) -0,44
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 954 5,53	19 954 4,46	
Credit lyonnais70954v maurel	19 954 5,53	19 954 4,46	
Emprunts et dettes financières divers	960 316 266,28	36 646 8,19	923 670 N/S
Passif à apurer Compte courant maurel	944 670 ^{261,94} 15 646 ^{4,34}	36 646 8,19	944 670 (21 000) -57,31
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 523 2,36	47 907 10,71	(39 384) -82,21
Fournisseurs collectifs Factures à recevoir	$\begin{array}{ccc} 1\ 323 & {}^{\theta,37} \\ 7\ 200 & {}^{2,00} \end{array}$	42 907 9,59 5 000 1,12	(41 584) -96,92 2 200 -44,00
Dettes fiscales et sociales	15 625 4,33	904 328 202,10	(888 703) -98,27
Abbas	138 0,04	1 638 0,37	(1 500) -91,59
00009 - bacar said ali		$\begin{array}{ccc} 1 \ 040 & {}^{\theta,23} \\ 571 & {}^{\theta,13} \end{array}$	(1 040) -100,00
Guintrand Maka		571 0,13 353 0,08	(571) -100,00 (353) -100,00
Sal castron ov o		846 0,19	(846) -100,00
Personnel sal avant rj		3 933 0,88	(3 933) -100,00
Valette delbos		715 0,16	(715) -100,00
Heintz mich el maurel dan iel		901 0,20 82 0,02	(901) -100,00
Compte n°42700000	142 0,04	02 0,02	(82) -100,00 142
Pers conges a payer	9 988 2,77	12 549 2,80	(2 560) -20,40
Urssaf post rj	2 308 0,64	6 037 1,35	(3 729) -61,77
Urssaf apr s rj		318 592 71,20 438 668 98.03	(318 592) -100,00
Urssaf post controle Huissier mornay		438 668 98.03 376 0,08	(438 668) -100,00 (376) -100,00
Klesia ret post redrst	233 0,06	1 656 0,37	$(1\ 423)^{-85,95}$
Klesia chque redressement		7 579 - 1,69	(7 57 9) -100,00
Klesia anterieur au 31 12 2014	200	5 537 1,24	(5 537) -100,00
Klesia prevoyance post redress Mutuelle	382 0,11	$\begin{array}{ccc} 3 & 189 & {}^{0,71} \\ 17 & 568 & {}^{3,93} \end{array}$	(2 807) -88,01 (17 568) -100,00
Mutuerie Charges sociales gerant		14 583 3,26	(14 583) -100,00
Org. soc. conges a payer	1 449 0,40	2 662 0,59	$(1\ 213)^{-45,57}$
Prelevement à la source	52 0,01	18	34 183,82
Etat taxes sur c.a. a decaisse		44 532 9,95	(44 532) -100,00

BBR	S.A.R.L. Bis tingo I	Page:
-----	----------------------	-------

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/04/2019 12 31/03/2020 mois	01/04/2018 12 31/03/2019 mois	Variations %
Etat tva a decaisser		4 119 θ,92	(4 119) -100,00
Tresor public blocage atd		2 073 0,46	(2 073) -100,00
Blocage recette des finances m		778 0,17	(778) -100,00
Emplacement		820 0,18	(820) -100,00
Etat charges à payer	640 ^{0,18}	12 774 ^{2,85}	(12 134) -94,99
Taxe apprentissage	138 0,04		138
formation continue	156 0,04	139 0,03	17 12,00
TOTAL DU BILAN PASSIF	360 646 100,00	447 468 100,00	(86 822) -19,40

Compte de Résultat 1/2

	F	Etat ex	primé en euros	31/03/2020	31/03/2019
		France	Exportation	12 mois	12 mois
	Ventes de marchandises	521 287		521 287	779 360
Z	Production vendue (Biens)				
FATIC	Production vendue (Services et Travaux)				
FLOIT	Montant net du chiffre d'affaires	521 287		521 287	779 360
PRODUITS D'EXPLOITATION	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, tr Autres produits	ansfert de charges		277	257 940 6
	Total des pro	oduits d'exploitation	(1)	521 564	1 037 306
	Achats de marchandises Variation de stock			128 880	161 901
	Achats de matières et autres approvisionnem Variation de stock	ents			
	Autres achats et charges externes			108 992	196 783
LOITATION	Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales du personnel Cotisations personnelles de l'exploitant			11 544 213 540 20 871 69	2 706 166 382 22 041
CHARGES D'EXP	Dotations aux amortissements : - s ur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			6 033	6 582
CHARC	Dotations aux dépréciations : - s ur immobilisations - s ur actif circulant				
	Dotations aux provisions				250 000
	Autres charges			46	13
	Total des ch	arges d'exploitation	(2)	489 975	806 407
	RES ULTAT	D'EXPLOITATION		31 589	230 899

Compte de Résultat 2/2

	Etat exprimé en euros	31/03/2020	31/03/2019
	RESULTAT D'EXPLOITATION	31 589	230 899
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	48	
	Total des produits financiers	48	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortiss ements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		317
Ħ	Total des charges financières		317
	RESULTAT FINANCIER	48	(317)
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	31 637	230 581
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	65 964	28 380
EXC	Total des produits exceptionnels	65 964	28 380
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortiss ements, aux dépréciations et aux provisions	179 886	1 955 1 367 385
EXCE	Total des charges exceptionnelles	179 886	1 369 339
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(113 922)	(1 340 960)
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES	587 576 669 861	1 065 685 2 176 064
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(82 285)	(1 110 379)
(2) ((3) (dont produits afférents à des exercices antérieurs dont charges afférentes à des exercices antérieurs dont produits concernant les entreprises liées dont intérêts concernant les entreprises liées		

BBR S.A.R.L. Bis tingo I Page: 11

Détail du Compte de Résultat

Etat exp <i>r</i> imé en euros	01/04/2019 12 31/03/2020 mois	01/04/2018 12 31/03/2019 mois	Variations %
Total des produits d'exploitation	521 564 100,05	1 037 306 133,10	(515 742) -49,72
Ventes de marchandis es	521 287 100,00	77 9 360 100,00	(258 073) -33,11
Ventes de marchandises FRANCE	521 287 100,00	779 360 100,00	(258 073) -33,11
C aff 20% C aff 10%	158 221 30,35 363 065 69,65	569 399 73,86 209 961 ^{26,94}	(411 177) -72,21 153 104 72,92
Production vendue Biens			
Production vendue S ervices + Travaux			
Montant net du chiffre d'affaires	521 287 100,00	77 9 360 100,00	(258 073) -33,11
Reprises sur amort. & prov., transferts de charges		257 940 33,10	(257 940) -100,00
Reprise sur provisions Transf.charges d'exploitation		250 000 32,08 7 940 1,02	(250 000) -100,00 (7 940) -100,00
Autres produits d'exploitation	277 θ,θ5	6	272 N/S
Produits div.gestion courante	277 0,05	6	272 N/S
Total des charges d'exploitation	489 97 5 93,99	806 407 103,47	(316 432) -39,24
Achats de marchandises	128 880 24,72	161 901 20,77	(33 021) -20,40
Achats de marchandises	1 234 0,24	16 246 2,08	(15 012) -92,41
Achat march 5.5 % Achat march 20%	86 931 16,68 9 186 1,76	115 469 14,82 18 279 2,35	(28 538) -24,71 (9 094) -49,75
Achat march cafes	3 220 0,62	1 215 0,16	2 005 165,02
Achat pain	1 023 0,20	1 474 0,19	(451) -30,59
Achat march 10%	1 234 0,24 24 715 4,74	8 879 1,14	1 234 15 836 - 178,36
Achat boissons Achats gla ons	24 715 4,74 406 0,08	8 879 1,14 294 0,04	112 38,06
Achat sans tva	931 0,18	44 0,01	887 N/S
Autres achats et charges externes	108 992 20,91	196 783 25,25	(87 791) -44,61
Achats materiel et travaux	6.440 (21	226 0,03	(226) -100,00
Achats fourn.non stock.(energi Carburant	6 413 1,23 1 410 0,27	13 878 1,78	(7 465) -53,79 1 410
Achats fourn.entret.petit equi	12 198 2,34	1 186 0,15	11 012 928,29
Fournitures dentretien	37 0,01	44 0,01	(8) -16,99
Fourniture petit quipement Achats fournit.administratives	340 0,07	589 0,08 309 0,04	(588) -99,97 30 9,85
Achats autres matieres et four	340 0,07	956 0,12	(956) -100,00
Locations immobilieres	29 81 7 5,72	32 483 4,17	(2 666) -8,21
Locations véhicules	71 0,01	716 000	71
Canal plus Entretien et reparations	1 669 0,32	716 0,09 11 779 1,51	(716) -100,00 (10 110) -85,83
Location vehicule	163 0,03	11777	163
Entretien r paration divers	1 650 θ,32	686 0,09	964 140,52
Blan ch isserie Prim es d'assuran ce	756 0,15 938 0,18		756 938
Assur multirisques	1 747 0,34	2.759 0,35	(1 011) -36,66
Divers	42 0,01		42
Honoraires comptables	12 133 2,33	56 528 7,25	(44 396) -78,54
Honoraires gestion Honoraires avocats	26 996 5,18	42 700 5,48	(42 700) -100,00 26 996
Honoraires juridiques	2 000 0,38	10 940 1,40	(8 940) -81,72
Frais actes & contentieux	444 0,09	2 98 7 0,38	(2 543) -85,14
Sacem	922 0,18	1 155 0,15	(233) -20,16

12

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/04/2019 12 31/03/2020 mois	01/04/2018 12 31/03/2019 mois	Variations %
Sodice Annonces et insertions Offert clienetele Transport sur achat Frais postaux & telecommunicat Sfr Ciel telecom Services bancaires et assimile Frais sur achat Comm sur remise cb Commissions tickets restaurant	2 159 0,41 189 0,04 245 0,05 319 0,06 108 0,02 1 920 0,37 4 304 0,83 1	324 0,04 1 450 0,19 61 0,01 172 0,02 907 0,12 164 0,02 7 074 0,91 755 0,10 5 955 0,76	(324) -100,00 708 48,83 129 212,56 245 147 85,72 (799) -88,08 (164) -100,00 (5 154) -72,86 (755) -100,00 (1 650) -27,72
Impôts, taxes et versements assimilés Taxe apprentissage Formation pro Impots et taxes Cfe Cvae Sacem Spre Emplacement	329 0,06 1 649 0,32 5 018 0,96 2 454 0,47 329 0,06 1 766 0,34	2 706	8 839 326,66 329 1 510 N/S 5 018 405 19,77 (258) -100,00 (229) -100,00 298 953,11 1 766
Salaires et traitements Sal appoint.commissions de bas Salaires primes Pers conges payes Pers primes et gratifications	213 540 49,96 206 164 39,55 4 708 0,90 (71) -0,01 2 739 0,53	166 382 21,35 157 238 20,18 194 0,02 683 0,09 8 267 1,06	47 157 28,34 48 926 31,12 4 514 N/S (754) -110,39 (5 528) -66,87
Charges sociales du personnel Pers cotisations a l'urssaf Pers cotisations aux mutuelles Pers cotisations caisses de re Mutuelle Charges sociales sur cp Crédit d'impôt cice	20 871 4,00 17 305 3,32 1 158 0,22 3 621 0,69 (1 213) -0,23	22 041 2,83 18 717 2,40 5 976 0,77 8 127 1,04 2 377 0,30 (3 618) -0,46 (9 539) -1,22	(1 169) -5,30 (1 412) -7,54 (4 818) -80,61 (4 507) -55,45 (2 377) -100,00 2 405 -66,47 9 539 100,00
Cotisations personnelles de l'exploitant Cotisation tns	69 0,01		69 69
Dotation aux amortissements sur immobilisations Dotation	6 033 1,16 6 033 1,16	6 582 0,84 6 582 0,84	(549) -8,34 (549) -8,34
Dotations aux prov. pour risques et charges Dotations aux provisions		250 000 <i>32,08</i> 250 000 <i>32,08</i>	(250 000) -100,00 (250 000) -100,00
Autres charges de gestion courante Charges div.gestion courante	46 0,01 46 0,01	13 13	34 268,72 34 268,72
Rés ultat d'exploi tati on	31 589 6,06	230 899 29,63	(199 309) -86,32
Total des produits financiers Autres intérêts et produits assimilés Intéret caisse depot	48 0,01 48 0,01 48 0,01		48 48 48
Total des charges financières		317 0,04	(317) -100,00

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/04/2019 12 31/03/2020 mois	01/04/2018 12 31/03/2019 mois	Variations %
Intérêts et charges assimilées Charges d'interets		317 0,04 317 0,04	(317) -100,00 (317) -100,00
Résultat financier	48 0,01	(317) -0,04	366 115,21
Résultat courant avant impôts	31 637 6,97	230 581 29,59	(198 944) -86,28
Total des produits exceptionnels	65 964 <i>12,65</i>	28 380 3,64	37 584 132,43
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Except prod except sur operati Piroduits exceptionnels sur op produits sur exercices anterie	65 964 12,65 12 735 2,44 53 229 10,21	28 380 3,64 28 380 3,64	37 584 132,43 (28 380) -100,00 12 735 53 229
Total des charges exceptionnelles	179 886 34,51	1 369 339 175,70	(1 189 453) -86,86
Charges exceptionnelles sur opération de gestion Charges exceptionnelles sur op AMENDES PENALITES charges sur exercices anterieu	179 886 34,51 137 0,03 352 0,07 179 398 34,41	1 955 0,25 1 955 0,25	177 931 N/S (1 818) -92,99 352 179 398
Charges exceptionnelles sur opération en capital Charges exceptionnelles		1 367 385 175,45 1 367 385 175,45	(1 367 385) -100,00 (1 367 385) -100,00
Résultat exceptionnel	(113 922) -21,85	(1 340 960) -172,0	1 227 037 91,59
Résultat de l'exercice	(82 285) -15,78	(1 110 379) -142,4	1 028 094 92,59

BBR

S.A.R.L. Bistingo I

Page:

14

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/04/2019 31/03/2020	12 mois	01/04/2018 31/03/2019	12 mois	Ecarts	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	521 287	100,00	779 360	100,00	(258 073)	-33,11
Ventes de marchandises - Achats de marchandises - Variation s tocks de marchandises	521 287 128 880	24,72	779 360 161 901	20,77	(258 073) (33 021)	-20,40
MARGE COMMERCIALE	392 407	75,28	617 459	79,23	(225 052)	-36,45
Production vendue : Biens + Production vendue : Travaux + Production vendue : Services + Variation production stockée + Production immobilisée PRODUCTION DE L'EXERCICE						
PRODUCTION DE L'EXERCICE						
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE	392 407	75,28	617 459	79,23	(225 052)	-36,45
- Achats stockés approvisionnement - Variation des stocks et approvisionnement - Achats de sous-traitance - Achats non stockés - Autres charges externes	20 398 88 593	3,91 17,00	226 16 963 179 594	0,03 2,18 23,04	3 436 (91 001)	
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	283 415	54,37	420 676	53,98	(137 261)	-32,63
+ Subventions d'exploitation - Impôts, taxes sur rémunérations - Autres impôts et taxes - Salaires et traitements - Charges sociales	1 978 9 566 213 540 20 940	0,38 1,84 40,96 4,02	139 2 567 166 382 22 041	0,02 0,33 21,35 2,83	1 839 6 999 47 157 (1 100)	272,69 28,34
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	37 391	7,17	229 548	29,45	(192 156)	-83,71
+ Reprises sur amortissements et provisions + Autres produits d'exploitation + Transfert de charges d'exploitation - Dotations aux amort.,dépréciations et provisions - Autres charges de gestion courante	277 6 033 46	0,05 1,16 0,01	250 000 6 7 940 256 582 13	32,08 1,02 32,92	(250 000) 272 (7 940) (250 549)	
RESULTAT EXPLOITATION	31 589	6,06	230 899	29,63	(199 309)	-86,32
+ Quote-part sur opérations en commun + Produits financiers - Quote-part sur opérations en commun - Charges financières	48	0,01	317	0,04	48 (317)	-100,0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	31 637	6,07	230 581	29,59	(198 944)	-86,28
Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles	65 964 179 886	12,65 34,51	28 380 1 369 339	3,64 175,70	37 584 (1 189 453)	132,43 -86,86
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(113 922)	-21,85	(1 340 960)	-172,0	1 227 037	91,50
- Participation des salariés - Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	(82 285)	-15,78	(1 110 379)	-142,4	1 028 094	92,59

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exp <i>r</i> imé en euros	01/04/2019 12 31/03/2020 mois	01/04/2018 12 31/03/2019 mois	Variations %
Montant net du chiffre d'affaires	521 287 100,00	77 9 360 100,00	(258 073) -33,11
Ventes de marchandises	521 287 100,00	779 360 100,00	(258 073) -33,11
C aff 20%	158 221 30,35	569 399 73,06	(411 177) -72,21
C aff 10%	363 065 69,65	209 961 26,94	153 104 72,92
Achats de marchandises	128 880 24,72	161 901 20,77	(33 021) -20,40
Achats de marchandises	1 234 0,24	16 246 2,08	(15 012) -92,41
Achat march 5.5 % Achat march 20%	86 931 16,68 9 186 1,76	115 469 14,82 18 279 2,35	(28 538) -24,71 (9 094) -49,75
Achat march cafes	3 220 0,62	1215 0.16	2 005 165,02
Achat pain	1 023 0,20	1 474 0,19	(451) -30,59
Achat march 10%	1 234 0,24	0.070	1 234
Achat boissons Achats gla ons	24 715 4,74 406 0,08	8 879 1,14 294 0,04	15 836 178,36 112 38,06
Achat sans tva	931 0,18	44 0,01	887 N/S
Marge commerciale	392 407 75,28	617 459 79,23	(225 052) -36,45
Mai ge Commerciale	372 40 7 73,20	017 439 7 7,23	(223 032)
Production de l'exercice			
Achats de sous-traitance		226 θ,θ3	(226) -100,00
Achats materiel et travaux		226 0,03	(226) -100,00
Marge brute de production		(220) 442	226 100,00
Mai ge of the te production		(226) -0,03	220 100,00
Production de l'exercice + Marge commerciale	392 407 75,28	617 459 79,23	(225 052) -36,45
Achats non stockés matières et fournitures	20 398 3,91	16 963 2,18	3 436 20,25
Achats fourn.non stock.(energi	6 413 1,23	13 878 ^{1,78}	(7 465) -53,79
Carburant Achats fourn.entret.petit equi	$\begin{array}{ccc} 1 & 410 & {}^{0,27} \\ 12 & 198 & {}^{2,34} \end{array}$	1 186 0,15	1 410 11 012 928,29
Fournitures dentretien	37 0,01	44 0,01	(8) -16,99
Fourniture petit quipement		589 0,08	(588) -99,97
Achats fournit.adm in istratives	340 0,07	309 0,04	30 9,85
Achats autres matieres et four		956 0,12	(956) -100,00
Autres charges externes	88 593 17,00	179 594 23,04	(91 001) -50,67
Locations immobilieres	29 817 5,72	32 483 4,17	(2 666) -8,21
Locations véhicules Canal plus	71 0,01	716 0,09	71 (716) -100,00
Entretien et reparations	1 669 0,32	11 779 1,51	(10 110) -85,83
Location vehicule	163 0,03		163
Entretien r paration divers	1 650 0,32	686 ^{0,09}	964 140,52
Blanch isserie Primes d'assurance	756 0,15 938 0,18		756 938
Assur multirisques	1 747 0,34	2 759 0,35	938 (1 011) -36,66
Divers	42 0,01	2.57	42
Honoraires comptables	12 133 2,33	56 528 7,25	(44 396) -78,54
Honoraires gestion Honoraires avocats	26 996 ^{5,18}	42 700 5,48	(42 700) - ^{100,00} 26 99 6
Honoraires juridiques	2 000 0,38	10 940 1,40	(8 940) -81,72
Frais actes & contentieux	444 0,09	2 987 0,38	(2 543) -85,14
Sacem	922 0,18	1 155 0,15	(233) -20,16
Sodice	2 159 - 0,41	324 0,04 1 450 0,19	(324) -100,00 708 48,83
Annonces et insertions Offert clienetele	2 159 0,41 189 0,04	1 450 0,19 61 0,01	708 48,83 129 ^{212,56}
Transport sur achat	245 0,05	01 3,51	245
Frais postaux & telecommunicat	319 0,06	172 0,02	147 85,72

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros	01/04/2019 12 31/03/2020 mois	01/04/2018 12 31/03/2019 mois	Variations %
Sfr Ciel telecom Services bancaires et assimile Frais sur achat Comm sur remise cb Commissions tickets restaurant	108 0,02 1 920 0,37 4 304 0,83 1	907 0,12 164 0,02 7 074 0,91 755 0,10 5 955 0,76	(799) -88,08 (164) -100,00 (5 154) -72,86 (755) -100,00 (1 650) -27,72
Valeur ajoutée produite	283 415 54,37	420 676 53,98	(137 261) -32,63
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunératio Taxe apprentissage Formation pro	1 978 0,38 329 0,06 1 649 0,32	139 0,02 139 0,02	1 839 N/S 329 1 510 N/S
Impôts, taxes & versements assimilés autres Impots et taxes Cfe Cvae Sacem Spre Emplacement	9 566 1,84 5 018 0,96 2 454 0,47 329 0,06 1 766 0,34	2 567	6 999 272,69 5 018 405 19,77 (258) -100,00 (229) -100,00 298 953,11 1 766
Salaires et traitements Sal appoint.commissions de bas Salaires primes Pers conges payes Pers primes et gratifications	213 540 40,96 206 164 39,55 4 708 0,90 (71) -0,01 2 739 0,53	166 382 21,35 157 238 20,18 194 0,02 683 0,09 8 267 1,06	47 157 28,34 48 926 31,12 4 514 N/S (754) -110,39 (5 528) -66,87
Charges sociales Pers cotisations a l'urssaf Pers cotisations aux mutuelles Pers cotisations caisses de re Mutuelle Charges sociales sur cp Cotisation tns Crédit d'impôt cice	20 940 4,02 17 305 3,32 1 158 0,22 3 621 0,69 (1 213) -0,23 69 0,01	22 041 2,83 18 717 2,40 5 976 0,77 8 127 1,04 2 377 0,30 (3 618) -0,46 (9 539) -1,22	(1 100) -4,99 (1 412) -7,54 (4 818) -80,61 (4 507) -55,45 (2 377) -100,00 2 405 -66,47 69 9 539 100,00
Excédent brut d'exploitation	37 391 7,17	229 548 29,45	(192 156) -83,71
Reprises sur amortissements & provisions Reprise sur provisions		250 000 <i>32,08</i> 250 000 <i>32,08</i>	(250 000) -100,00 (250 000) -100,00
Autres produits d'exploitation Produits div.gestion courante	277 0,05 277 0,05	6 6	272 N/S 272 N/S
Transfert de charges Transf.charges d'exploitation		7 940 1,02 7 940 1,02	(7 940) -100,00 (7 940) -100,00
Dotations aux amortissements et provisions Dotation Dotations aux provisions	6 033 1,16 6 033 1,16	256 582 32,92 6 582 0,84 250 000 32,08	(250 549) -97,65 (549) -8,34 (250 000) -100,00
Autres charges de gestion courante Charges div.gestion courante	46 <i>0,01</i> 46 <i>0,01</i>	13 13	34 268,72 34 268,72
Résultat d'exploi tati on	31 589 6,06	230 899 29,63	(199 309) -86,32

Page:

17

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros	01/04/2019 12 31/03/2020 mois	01/04/2018 12 31/03/2019 mois	Variations %
Produits financiers	48 θ,θ1		48
Intéret caisse depot	48 0,01		48
Charges financières		317 0,04	(317) -100,00
Charges d'interets		317 0,04	(317) -100,00
Résultat courant avant impôts	31 637 6,97	230 581 29,59	(198 944) -86,28
Produits exceptionnels	65 964 12,65	28 380 3,64	37 584 132,43
Except prodexcept sur operati		28 380 3,64	(28 380) -100,00
Piroduits exceptionnels sur op produits sur exercices anterie	12 735 - 2,44 53 229 - 10,21		12 735 53 229
Charges exceptionnelles	179 886 34,51	1 369 339 175,70	(1 189 453) -86,86
Charges exceptionnelles sur op	137 0,03	1 955 0,25	(1818) -92,99
AMENDES PENALITES charges sur exercices anterieu	352 0,07 179 398 34,41		352 179 398
Charges exceptionnelles	1/9/398	1 367 385 175,45	(1 367 385) -100,00
Résultat exceptionnel	(113 922) -21,85	(1 340 960) -172,0	1 227 037 91,50
Résultat de l'exercice	(82 285) -15,78	(1 110 379) -142,4	1 028 094 92,59

Page:

18

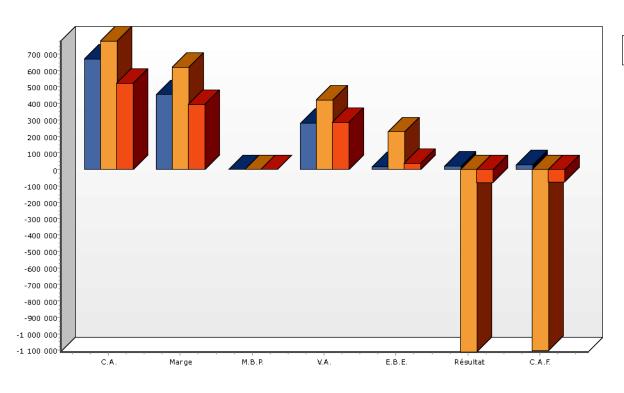
Détermination de la capacité d'autofinancement

Etat exprimé en euros	31/03/2020	31/03/2019	31/03/2018
Nombre de mois de la période	12	12	12
Rés ultat ne t	(82 285)	(1 110 379)	16 245
+ Dotations aux amortis sements, dépréciations et provisions	6 033	256 582	7 555
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		250 000	
+/- Plus ou moins values de cessions			
- Subventions d'investissement rapportées au résultat			
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	(76 252)	(1 103 796)	27 086

BBR

Chiffres clés de l'entreprise

Etat exprimé en euros	31/03/2020	31/03/2019	Variation	N/N-1	31/03/2018
Nombre de mois	12	12			12
Chiffre d'affaires	521 287	779 360	(258 073)	-33,11	670 187
Marge commerciale % sur vente de marchandises	392 407 75,28	617 459 79,23	(225 052)	-36,45	453 580 67,68
Marge brute de production % sur production		(226)	226	-100,0	
Valeur ajoutée % sur CA	283 415 54,37	420 676 53,98	(137 261)	-32,63	280 818 41,90
Excédent brut d'exploi tati on % sur CA	37 391 7,17	229 548 29,45	(192 156)	-83,71	16 245 2,42
Rés ultat net comptable % sur CA	(82 285) -15,78	(1 110 379) -1 42,47	1 028 094	-92,59	19 531 2,91
Capacité d'autofinancement	(76 252)	(1 103 796)	1 027 545	-93,09	27 086
Besoin en fonds de roulement Nombre de jours de CA	66 296 45,78	(7 87 255) (363,65)	853 551	-108,4	(507 621) (272,68)
Rotations (en jours) - Stock marchandises - Stock produits finis	4,08	3,25			1,21
- Crédit fournisseurs - Crédit clients	12,90	48,08			35,16





ANNEXE 2 : Prévisionnel d'exploitation et de trésorerie



PROJET D'ENTREPRISE * SARL BISTINGO I

La SARL BISTINGO I a été créée le 5 juin 1994 aux fins d'exploiter un Fonds de commerce de restauration (Licence III) situé à l'Escale Borely dans le 8ème arrondissement de Marseille.

Le 21 novembre 2018, une procédure de redressement judiciaire a été ouverte sur assignation de KLESIA pour des retards de paiement de cotisations datant de 2012 à 2017.

Par ordonnance en date du 2 janvier 2019, le juge-commissaire a désigné Monsieur Éric JAUFFRET en qualité d'expert-comptable lequel a relevé notamment de graves anomalies dans la tenue de la comptabilité.

Depuis le 6 mars 2019, l'administrateur judiciaire a pour mission la représentation de la société.

Par jugement en date du 23 octobre 2019, la période d'observation a été renouvelée exceptionnellement jusqu'au 21 mai 2020.

Au cours de l'audience, toutes les parties s'accordaient à reconnaître que la période estivale avait été satisfaisante, que les salariés étaient investis, motivés et que l'entreprise présentait une rentabilité importante avec une trésorerie florissante.

Dès lors, il paraît évident que la poursuite de l'activité doit être encouragée et privilégiée avec une restructuration de l'entreprise et la réalisation d'investissements visant à la moderniser.

Il sera présenté aux termes de la présente le projet d'entreprise global comprenant la restructuration de l'entreprise au niveau de la gérance et des parts sociales (L) ainsi que les investissements matériels à effectuer pour assurer la continuité de l'activité dans de bonnes conditions (IL).

I. La nouvelle gérance et la modification du capital social

A titre préliminaire, il est précisé que l'ensemble des mesures développées ci-dessous seront proposées sous condition suspensive de l'approbation du plan de redressement par le tribunal de commerce.



1. <u>La démission du poste de gérant par Monsieur Daniel MAUREL et la nomination en ses lieux et place de Madame Céline GUINTRAND et de Madame Naïma ABBAS pour une cogérance de l'entreprise</u>

1.1 Monsieur MAUREL renonce à la gestion de l'entreprise et conserve un statut de salarié

Monsieur Daniel MAUREL accepte de démissionner de son poste de gérant et s'engage, en toutes circonstances, à ne plus assurer la gérance de la société pendant toute la durée du plan de redressement.

Par ailleurs, il occupera un poste de salarié au sein de l'entreprise en qualité de **Responsable logistique** pour une rémunération brute annuelle de 30.000 euros.

Ce poste et cette rémunération semblent adaptées au profil de Monsieur MAUREL qui connait parfaitement l'établissement pour l'avoir géré depuis plus de 25 années et qui s'y investit en temps et en énergie sans compter.

1.2 Mesdames Céline GUINTRAND et Naïma ABBAS seront nommées dans les statuts afin d'exercer une cogérance de l'entreprise

Avant la démission de Monsieur MAUREL, Mesdames Céline GUINTRAND et Naïma ABBAS seront nommées par l'Assemblée Générale qui agréera les deux nouvelles associées et les désignera gérante avec la prise d'acte de démission de Monsieur MAUREL.

Toutes deux, déjà salariées au sein de l'établissement, conserveront leur emploi en sus de leur statut de gérante.

Pour rappel, Madame Céline GUINTRAND a été élue en qualité de représentante des salariés pour les besoins de la procédure collective. Elle exerce actuellement le poste de serveuse à la plage pour une rémunération mensuelle de 2.300 euros brut.

Madame Naïma ABBAS exerce actuellement un poste de « Responsable service » au niveau de la Brasserie de l'établissement pour une rémunération brute mensuelle de 1712,45 euros.

La restructuration de l'entreprise s'accompagnera d'une revalorisation des salaires de Mesdames GUINTRAND et ABBAS à hauteur de 3500 euros brut chacune (soit 42.000 euros brut annuel chacune).

Le Contrat de travail de Mesdames GUINTRAND et ABBAS sera davantage complété et détaillé au niveau des fonctions exercées et du poste occupé afin qu'il soit aisé de distinguer les fonctions techniques et les fonctions de direction.

Dans le cadre du projet présenté au Tribunal, Mesdames GUINTRAND et ABBAS indiqueront qu'elles renoncent donc à toute rémunération au titre de la gérance eu égard aux difficultés financières de l'entreprise et afin de favoriser la réussite du plan de redressement.



1.3 Les causes de cessation des fonctions des gérantes seront prévues dans les statuts

Les statuts devront évoquer les causes de cessation des fonctions suivantes :

- Un empêchement personnel de type décès, incapacité ou interdiction de gérer ;
- Sauf cas de force majeure ou maladie, la démission du gérant ne sera pas recevable avant 2 années après l'adoption du plan de redressement sauf à verser une indemnité forfaitaire de 15.000 euros à la société. Les statuts devront donc prévoir un engagement de durée des gérantes afin d'apporter des garanties au Tribunal sur la pérennité du projet et l'investissement des gérantes;
- La révocation du gérant pour un juste motif (grave faute de gestion, attitude déloyale...)
 sous peine de dommages et intérêts. Décision de révocation prise par décision des associés représentant plus de la moitié des parts sociales
- La révocation ne sera pas possible pendant 2 ans à compter de l'adoption du plan, les associés s'interdisent toute révocation (à prévoir dans une AG) des gérants pendant ce délai. Après ce délai, toute révocation devra suivre la procédure habituelle dont les modalités seront fixées dans les statuts.
- La révocation judiciaire demandée en Justice par un associé pour cause légitime.
- Outre la révocation judiciaire, il pourra également être prévu dans les statuts les causes de révocation facultative des associés: liquidation judiciaire, concurrence directe de l'entreprise ou en qualité d'associé dans une autre société exerçant la même activité, attitude déloyale ou de dénigrement de l'entreprise, démission de gérance dans les 2 ans du plan, etc...

1.4 Les pouvoirs des gérantes pourront être également déterminés lors de l'Assemblée Générale et dans un pacte d'Associé

Evidemment, le principe est que les gérantes devront prendre toutes les décisions et effectuer tous les actes de gestion dans l'intérêt de la société dans son ensemble.

Par ailleurs, pour davantage de fluidité et d'efficacité, il sera convenu que la gestion quotidienne de l'activité de plagiste sera assurée par Madame Céline GUINTRAND et que la gestion quotidienne de la restauration et de la brasserie sera assurée par Madame Naïma ABBAS.

2. <u>L'opportunité et les avantages d'une cogérance GUINTRAND – ABBAS</u>

La cogérance GUINTRAND – ABBAS est tout à fait opportune en l'espèce car chacune des « futures » gérantes bénéficie d'une expertise avérée dans des domaines bien distincts et complémentaires.

En effet, Madame GUINTRAND est en charge de la plage privée tandis que Madame ABBAS gère la restauration de l'établissement.

Toutes deux ont démontré au cours de la période d'observation leur investissement, leurs compétences et leur précieuse expérience.



Madame Céline GUINTRAND, représentante des salariés, occupe une place centrale et connait parfaitement l'activité, la clientèle et les spécificités de la plage privée. Elle exerce au sein du BISTINGO depuis de nombreuses années et a eu connaissance de toutes les difficultés rencontrées antérieurement par la société.

Quant à Madame Naïma ABBAS, elle est également très expérimentée, fortement investie et a constitué un interlocuteur efficace avec l'administrateur judiciaire lors de toute la période d'observation, outre l'exercice quotidien de ses fonctions de Responsable de service.

En effet, elle a reçu délégation de pouvoir par l'administrateur judiciaire pour :

- <u>La gestion technique</u>: tenue et contrôle journalier de la caisse, organisation du service, de la carte, de l'approvisionnement du restaurant;
- <u>La gestion administrative</u>: transmission de l'ensemble des factures et bon de commande à l'administrateur, enregistrement journalier des recettes;
- <u>La gestion du personnel</u>: responsable du processus de recrutement, organisation des congés payés, tenue des registres;
- Gestion du contrôle de l'hygiène et la sécurité au travail

Madame ABBAS a exercé de nombreuses responsabilités et a mis en place, en collaboration avec l'administrateur, une procédure rigoureuse pour une gestion saine de l'entreprise.

La cogérance proposée dans le cas du BISTINGO présente l'avantage d'une répartition des compétences et tâches selon les spécialités de chaque profil. Elle garantit également une continuité dans la gestion et favorisera la transition en douceur compte tenu de la démission de Monsieur MAUREL et de l'adoption du plan de redressement.

Enfin, d'un point de vue humain et personnel, Mesdames ABBAS et GUINTRAND se connaissent, s'apprécient et ont l'habitude de travailler ensemble.

3. La modification du capital social de l'entreprise

A ce jour, Monsieur Daniel MAUREL détient l'intégralité des parts sociales de l'entreprise.

Il conviendra d'opérer une cession de parts¹ afin d'aboutir à la répartition suivante :

- Monsieur Daniel MAUREL : 51 % des parts sociales
- Madame Céline GUINTRAND : 25 % des parts sociales
- Madame Soraya ABBAS: 24 % des parts sociales

La répartition des parts est ainsi faite car si Mesdames GUINTRAND et ABBAS sont majoritaires à elles deux il s'agira d'un collège de gérance majoritaire et elles ne pourront pas alors bénéficier d'un contrat de travail. Or, elles acceptent ce montage et ce risque à la condition qu'elles conservent un contrat de travail et donc une certaine sécurité.

¹ Cession de parts sous conditions suspensives de l'adoption du plan et de l'obtention du crédit par les acquéreurs.





En tout état de cause, le fait que Monsieur MAUREL reste majoritaire sera compensé par l'interdiction de vote qui devra être ordonnée par décision de justice afin de s'imposer à la société.

A titre de garantie, il conviendra de prévoir les dispositions suivantes :

- Aucune distribution de dividendes aux associés jusqu'au complet apurement du plan de redressement;
- Renoncement à solliciter le remboursement de son compte courant d'associé créditeur pendant toute la durée du plan de redressement ;
- Inaliénabilité du fonds de commerce pendant toute la durée du plan de redressement ;
- Interdiction de toute modification sur le capital pendant toute la durée du plan de redressement
- Interdiction de vote statutaire par M. MAUREL sur la distribution des dividendes, sur l'affectation du résultat (mais pourra donner quitus aux gérantes) et sur la modification du capital social

A titre subsidiaire, le chiffre de 3 associés permettra d'éviter les situations de blocage.

II. Les investissements matériels qui seront réalisés pour une continuité d'activité dans de bonnes conditions

Un certain nombre d'investissements devront être réalisés à court ou moyen terme afin d'entretenir l'établissement et de marquer un renouveau vis-à-vis de la clientèle.

1. La cuisine

- Nettoyage complet de la cuisine et de la hotte à effectuer par l'intermédiaire d'un professionnel en début de saison ;
- Achat d'un four professionnel à prévoir pour la saison à venir ;
- Deux petites friteuses pour la saison à venir (nouvelle carte);
- Petit matériel (shaker, presse fruits, coupe légumes);

2. La salle de restaurant

- Réfection du plafond suite à des infiltrations d'eau (à voir avec l'assureur pour une prise en charge);
- Changement des volets roulants ;
- Finalisation des travaux de toiture actuellement en cours



3. Terrasse extérieure

- Nouvel éclairage des lieux ;
- · Acquisition d'un porte menu professionnel
- Renouvellement des deux bâches de protection soleil et réglage des bras électrique avant le début de la saison
- A court terme : repeindre la structure en métal de la terrasse abimée par la corrosion
- A moyen terme : remplacer la structure en métal de la terrasse au profit d'une structure en bois
- Changement des baies vitrées cassées : ceci est en cours de concrétisation, l'assurance (La MAAF) a d'ores et déjà adressé le chèque qui est en possession de l'administrateur judiciaire

4. La plage

- De Mai à septembre : Favoriser au maximum l'investissement de la plage par la clientèle :
 - Ouverture le soir de 19h à 22h
 - o Apéritif « apéro Beach » Bar à Cocktail
 - O Dîner sur la plage développement de la Carte (pizza, petites fritures, tempura, planche de charcuterie)
 - o Ambiance musicale jusqu'à 22h (music lounge)
 - o Personnel affecté à la plage : 2 personnes
- Changement de l'éclairage et de la décoration (palmiers...)

5. Le Menu et la Carte

- Augmentation des tarifs (aucune augmentation n'a été faite depuis plusieurs années)
- Approvisionnement en produits de base de meilleure qualité (poissons frais, légumes frais...) pour les plats et les pizzas ;
- Réduction du choix sur la Carte afin de favoriser un travail sur des produits frais et de saison ceci correspondant à la tendance et aux attentes actuelles de la clientèle
- <u>Dès que possible</u>, il conviendra d'investir dans la création d'un site internet avec un référencement adapté pour une bonne visibilité de l'établissement (et notamment pour le développement de ventes de pizzas puisqu'il y a une réelle demande dans le secteur).

Monsieur Jean-Luc BERTHON (Cabinet BBR) restera en charge de la comptabilité de l'entreprise ce qui permettra un suivi efficace de l'activité et une bonne visibilité.

L'objectif est de faire croître le chiffre d'affaires dès la saison 2020 à hauteur de 10% minima. Il s'agit d'un objectif réalisable dans la mesure où l'entreprise est restructurée efficacement et que les investissements utiles sont effectués (tant du point de vue matériel que du point de vue humain).



Les investissements matériels pourront être effectués progressivement afin que cela soit tenable d'un point de vue financier.

Fait à Marseille Le 30 avril 2020

<u>Signatures</u>

M. MAUREL

Mme GUINTRAND

Mme ABBAS

5 Cd

AN G AN